

UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

U.F.R: SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (S.E.G)

Section : Economie Appliquée



MEMOIRE DE MAITRISE

**Sujet : Compétitivité des produits agricoles de l'Afrique
face à la concurrence mondiale**

Présenté par :

BAURICE YOUNOUSS DIEDHIOU

Sous la Direction de :

Docteur: Felwine SARR

ANNEE 2007/2008

**EXCLU
du
PRÊT
BUGB**

**THE
1367**

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui, de prêt ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je remercie tout particulièrement *mes parents* dont leur soutien dans mes études a été sans faille.

Je remercie également mon encadreur *M. Felwine SARR*, pour sa disponibilité, ses conseils, mais surtout ses orientations dans la recherche pour la réalisation de ce mémoire et tout le corps enseignant de l'UFR de sciences Economiques et de Gestion.

Je ne peux oublier dans mes remerciements *Pascal DIEDHIOU* et sa femme *Fatou DIEME* pour leur soutien financier et moral qu'ils m'ont toujours accordés, il en est de même pour la famille de *Vieux KEITA* à Ziguinchor et la famille de *Imbert DIEME*, la famille de *Sénébou Niadjikèssomaye DIEDHIOU* que DIEU leur accorde une longue vie

Je dédie ce mémoire à tous mes amis de l'université, particulièrement à *Aziz DIOP*, à *Bamba DIENG*, à *voisin Ibrahima DIEDHIOU*, à *mes amis de khatalé*, à ma très chère *marraine Elisabeth FAYE* pour les prières qu'elle m'a toujours accordé, aux résidents du *G7A*, à *Souleymane BODIAN*, à *Pape Makhoudia MBENGE*, à *khadiza BA*, à *fatou FALL* à *Adjil COLY*, à *Liliane .A.T.NDIAYE*, à *Mounass DIALLO*

Mention spéciale à mes petits frères : *Alphonse DIEDHIOU*, *Charles DIEDHIOU*, *Antoine DIEDHIOU*, *Thète DIEDHIOU* et à mes deux petites sœurs : *Betronie DIEDHIOU* et *Christiana DIEDHIOU* et à ma petite amie *Domtilas SAMBOU*

Mention spéciale également à tous les étudiants de youtou à Dakar et à Saint Louis plus particulièrement : *Mathurin Ndené DIEDHIOU*, *Moise DIEDHIOU*, *Jean Noel BADJI*, *Boniface DIATTA*, *Réné MANGA* et *Nicolas SAMBOU*, *Ousmane DIATTA*, *Jonas DIEDHIOU*, *Léon DIATTA*, *Raymond SAMBOU*. *Paul DIATTA*

SOMMAIRES

INTRODUCTION

CHAPITRE1 : situation générale de l'agriculture en afrique.

I. Les caractéristiques du secteur agricole.

1. Une agriculture peu performante mais en pleine transformation.
2. L'agriculture premier secteur pourvoyeur de richesse.
3. L'agriculture et la sécurité alimentaire.
4. L'agriculture et la pauvreté

II. Les acteurs du secteur agricole

1. Le rôle prépondérant de l'Etat dans les années 1960.1980.
2. Les ajustements structurels agricoles et la montée en puissance des organisations paysannes et du secteur privé.
3. L'Etat à la recherche d'une nouvelle légitimité

III. Les nouvelles stratégies de développement du secteur agricole.

1. La création des conditions d'une agriculture durable.
2. La diversification des produits agricoles.
3. Le renforcement des capacités des organisations paysannes
4. La question du financement

CHAPITRE 2 : situation du commerce mondial : politique commerciale

I. L'agriculture dans la politique de libéralisation et les négociations internationales

II. L'accès difficile au marché mondial.

1. Les barrières tarifaires
2. Les barrières non tarifaires et autres facteurs explicatifs

III. Le problème des subventions

1. La nature des subventions
 - a. Subventions internes
 - b. Subventions à l'exportation
 - c. Traitement spécial
2. L'impact des subventions des USA et de l'UE dans la compétitivité des produits agricoles

CHAPITRE 3 : analyse des indicateurs de la compétitivité : cas du coton

I. Les éléments prix de la compétitivité.

II. Compétitivité hors prix.

1. Qualité
2. Compétitivité en volume.

III. La place du coton dans les économies africaines

1. Les impacts macroéconomiques
2. Les impacts microéconomiques

Chapitre4 : Les solutions pour une meilleure compétitivité.

1. Les suppressions des subventions.
2. La promotion des organisations paysannes et le rôle de la micro finance.
3. Les rôles des politiques régionales pour la promotion des exportations.

INTRODUCTION

La compétitivité est la capacité d'une entreprise, d'une région ou d'une nation à conserver sa position face à la concurrence mondiale des autres économies comparables. La notion de compétitivité est le plus souvent vue sous l'angle de la nation et associée à la concurrence internationale. Elle est définie de façon plus précise comme « son aptitude à produire des biens qui satisfont au test de la concurrence sur les marchés mondiaux et à augmenter simultanément et de façon durable le niveau de vie de la population » (Andrea Tyson). C'est à partir de cette vision que l'Afrique se lance dans une compétition internationale.

En effet, à partir des années 1990, une voie de libéralisation est accélérée et renforcée par des événements internationaux de grande importance : la constitution de l'OMC (organisation mondiale du commerce) qui a pour objectif l'élimination de toute entrave à la libre circulation des biens. Dans ce contexte, le volet agricole qui restait jusqu'à cette époque à l'abri de toute accord et cela pour des raisons stratégiques, devient lors de l'Uruguay round l'enjeu le plus important et source du conflit.

L'Afrique, sortant d'une période de reconstruction économique globale a renforcé son ouverture par la signature d'un accord de libre échange avec l'UE (union européenne).

Ces deux événements de grande importance prouvent non seulement l'engagement des pays de l'Afrique dans une voie d'ouverture et de libéralisation aussi bien interne qu'externe, mais également une volonté d'assumer les risques associés à une telle politique.

L'agriculture considérée comme un secteur stratégique pour l'Afrique va subir les conséquences de ce choix. Ce secteur est appelé à faire face à une concurrence sans précédente. A cet égard, il est important de souligner que cette agriculture a été longtemps victime d'une stratégie de développement axée sur la promotion de l'industrie mais également d'une mauvaise politique agricole basée sur la promotion des cultures de rentes au détriment des cultures vivrières.

Ce choix, largement modifié à partir des années 1980, est caractérisé par la mise en œuvre des plans d'ajustements structurels agricoles (PASA) sous la supervision de la Banque mondiale et qui visait la modernisation de l'agriculture de l'Afrique et l'amélioration de sa compétitivité, donc de sa contribution à la croissance économique et au progrès social.

On assiste à une redéfinition du rôle de l'Etat, de la naissance des organisations paysannes (organisation des producteurs), et du secteur privé.

Des lors beaucoup de questions se posent à savoir :

- l'agriculture de l'Afrique est-elle en mesure de confronter ces défis internationaux ?
- en quoi ces produits sont-ils compétitifs ?
- quelles solutions nos Etats préconisent-ils pour une meilleure compétitivité leurs produits

L'objectif de notre travail est d'étudier la situation de l'agriculture de l'Afrique c'est-à-dire des produits agricoles dans un environnement mondiale concurrentiel, d'évaluer leur position compétitive et de mettre en évidence les principaux facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur leur part de marché. Pour cela, nous recourons à une analyse approfondie du sujet en procédant comme suit :

- Présenter la situation générale de l'agriculture.
- Etudier sa position compétitive dans un environnement marqué par la libéralisation et la compétition mondiale.
- Faire une analyse quantitative et qualitative de la compétitivité.
- En fin envisager des solutions pour une meilleure compétitivité de nos produits.

CHAPITRE 1 : SITUATION GENERALE DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

L'agriculture constitue une des principales composantes de l'activité économique en Afrique. Elle revêt un intérêt stratégique sur le plan économique, social et celui du développement durable.

Dans un environnement marqué par la mondialisation, son importance suscite beaucoup de réflexions quant à sa part dans la croissance économique mondiale et dans la croissance économique de l'Afrique en particulier. L'objectif de notre travail est donc d'analyser le rôle de cette agriculture africaine dans la compétition mondiale. Dès lors, une présentation de la situation générale du secteur agricole semble être nécessaire. En effet, en dépit des tendances lourdes de l'économie mondiale marquées par sa dématérialisation, le secteur agricole constitue le pilier de l'économie en Afrique. Elle représente plus de 30% du Produit Intérieur Brut (PIB) et emploie plus de 60% de la force de travail. Cette place lui confère plusieurs fonctions dans la plupart des pays et explique en grande partie les sollicitations dont elle fait l'objet ; sollicitations qui ont pris une forme et une dimension spécifique depuis l'amorce des réformes structurelles auxquelles les pays africains ont souscrits depuis le début des années 1980. Outre son importance à la formation du PIB et de l'emploi de la force de travail, elle représente également une source importante de devises extérieures, fournit une part considérable de l'alimentation de base et est source de revenus pour une grande partie de la population rurale

Ainsi, le développement de la capacité productive du secteur agricole constitue un élément clé dans la promotion de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire

Son importance dans les économies africaines fait que la plupart des analystes n'hésitent pas à convenir que la priorité devrait être l'exploitation des avantages comparatifs dont elle dispose. Malgré cette importance dont il fait l'objet, le secteur agricole présente des caractéristiques diverses justifiant ainsi son incapacité à s'adapter aux mutations économiques mondiales et de l'environnement international concurrentiel. Les réformes des années 1980 viennent donc corriger les graves distorsions que connaissent les agricultures africaines. Les politiques conduites ces dernières années ont conféré à certains acteurs, en particulier aux producteurs, une place et un rôle de plus en plus important dans la gestion de certains filières de produits, notamment celles par lesquelles les différents pays assurent leur insertion dans l'économie mondiale (café, cacao, coton, arachide etc.)

I. LES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR AGRICOLE DE L'AFRIQUE

L'Afrique demeure une région profondément agricole, en dépit de la baisse du volume de certains productions pour les quelles il avait une place de choix sur l'échiquier mondial jusqu'à la fin des années 1960 (arachide, café, cacao et huile de palme). Cependant le constat général qui se dégage est d'un secteur peu performant, en panne d'innovation et surtout incapable de s'adapter aux mutations de l'économie et de l'environnement mondial.

1. UNE AGRICULTURE PEU PERFORMANTE MAIS EN PLEI TRANSFORMATION

L'analyse des indicateurs de performance a montré que les activités agricoles sont loin d'enregistrer les même succès que ceux des pays développés. L'agriculture de l'Afrique se caractérise en général par une productivité faible des actifs.

La valeur ajoutée par travailleur agricole en Afrique de l'ouest a été en moyenne de 350 dollars au cours de la période 1996-1998 (FAO, 2000). Elle varie cependant d'un pays à un autre. La valeur ajoutée par travailleur est de 1074 dollars pour la Cote d'Ivoire pays le plus performant (avant la crise) alors qu'elle se chiffre à 195 et 161 respectivement pour le Niger et le Burkina faso.

Les rendements agricoles sont extrêmement bas dans l'ensemble. Ceux du maïs par exemple « sont dix fois plus faibles que ceux obtenus dans les pays du nord ». Ceux du mil et du sorgho frôlent à peine des 700 kilogrammes par hectare. Les rendements de l'igname, tubercule dont l'Afrique de ouest occupe la première place pour le volume de la production mondiale, ne sont guère meilleurs. Ils varient entre dix et quinze tonnes à l'hectare selon les variétés pour un potentiel de production deux fois supérieur.

Les pertes post récolte demeurent encore très élevées. La très faible performance du système de stockage, de transformation et de conservation se traduit par des pertes post récolte particulièrement élevées pour certaines cultures. Pour les céréales, elles atteignent 30% pour les systèmes de production traditionnels qui constituent encore plus de 70% des exportations agricoles de la sous région. Elles dépassent le chiffre de 50% pour certaines spécialisations comme la tomate et les fruits. Il en résulte une faible croissance du secteur dont le taux se situe autour de 2% impulsé essentiellement par certaines productions destinées au marché international, comme le coton, le café, le cacao, et l'arachide dans une certaine mesure. Ce taux est nettement en dessous de celui de la croissance naturelle de la population qui se situe environ 3%.

Il est également en dessous du seuil de 7 à 8% du taux de croissance du PIB prescrit par la BAD (Banque Africaine Développement) pour espérer une réduction sensible de la pauvreté. S'il est généralement admis que cette faible performance est tributaire des carences politiques et institutionnelles des Etats, il ne faut pas perdre de vue le rôle déterminant que jouent de nombreux autres facteurs tels ceux liés aux contraintes écologiques et foncières, au faible recours aux innovations technologiques et aux effets des conflits politiques et de l'environnement international.

L'agriculture de l'Afrique est encore très fortement dépendante des conditions climatiques. L'irrégularité, la baisse des précipitations dans certains pays, a accru la vulnérabilité des activités agricoles qui sont pour l'essentiel calqué sur rythme des saisons. La maîtrise des conditions naturelles est faible, moins de 10% des surfaces cultivées, notamment en Afrique de l'ouest, sont irriguées en dépit des énormes potentiels de la l'Afrique comme le montre la tableau suivant.

Tableau : niveau d'intensification de l'agriculture ouest-Africaine

pays	Productivité VA/travailleur 1996-1998, dollar US/an	Terres irriguées en % des terres cultivables	Taux de déforestation en %
Bénin	534	0.8	1.2
Burkina-faso	161	0.7	0.7
Cote-d'ivoire	1074	1.0	0.6
Ghana	542	0.2	1.3
Guinée		6.4	1.1
Guinée-bissau	344		0.4
Cap-Vert			-21.6
Niger	195	0.53	
Nigeria	624	0.25	0.9
Mali	271	2.1	1.0
Sénégal	320	0.26	0.7
Sierra-Leone	411	0.11	3
Togo	539	0.49	1.4

Source : Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001.

La fragilité des sols et la baisse continue de leur fertilité, justifient largement le fait que l'accroissement de la production soit obtenu en grande partie par l'extension des surfaces emblavées.

La durabilité de l'activité agricole se trouve compromise par le rythme de déforestation qui prend des proportions inquiétantes dans certains pays.

Les contraintes environnementales sont d'autant plus présentes qu'elles interviennent dans un contexte de pression foncière de plus en plus marquée. Induites par la pression démographique, l'urbanisation, et le déplacement de populations, les contraintes foncières se posent désormais sous l'angle de manque de terre en quantités et en qualités suffisantes pour reproduire le système d'exploitation agricole. Ce manque de terre dans la zone urbaine où la cohabitation de deux régimes, foncier traditionnel et moderne, complexifie les conditions d'accès à la terre et les droits de propriétés. Cette situation est en passe de compromettre les espoirs de voir les expériences d'intensification qui s'opèrent dans les franges urbaines servir de support à une véritable transformation de l'agriculture de l'Afrique.

L'introduction et le recours de certains moyens technique moderne de production (attelage tracteurs) demeurent peu rependus et leur développement est souvent lié à la présence de culture de rente. L'accès aux moyens modernes de production est rendu difficile par les coûts élevés et cela dans un contexte d'insuffisance et d'inadéquation du marché des intrants et des crédits. Cependant, au delà de tous ces considérations, la faiblesse des innovations technologiques dans l'agriculture de l'Afrique résulte principalement d'un manque criarde de volonté politique et d'incohérence des politiques de développement des Etats. En effet, dans les politiques scientifiques et technologiques mises en œuvre les Etats incluent rarement des stratégies consacrées aux innovations technologiques, confinant l'agriculture dans un archaïsme qui perdure à ce jour.

Les reformes structurelles lancées ces dernières années ont implicitement réduits les conditions d'accès aux innovations pour les petits exploitations non formellement tournées vers les cultures de rente. Même si les agriculteurs de la nouvelle génération sont de mieux en mieux instruits, le niveau actuel de leur formation ne les dispense pas de conseil que l'Etat et les organisations paysannes arrivent difficilement à dispenser.

La faible performance du secteur agricole de l'Afrique peut également être attribuée aux multiples conflits politiques latents ou ouverts qui minent le continent.

Ces conflits passés ou encours en Afrique sont sources d'importants déplacements de populations et de graves dysfonctionnements dans le secteur agricole mais ces zones de conflits deviennent aussi des régions à risque alimentaire.

On peut également signaler l'impact de la nature des systèmes de production. En effet la quasi-totalité des produits agricoles de l'Afrique est le fait d'exploitations familiales très atomisées et de faible envergure : trois à cinq hectare en moyenne (exception faite des exploitations d'hévéas du Liberia et du Nigeria ; celles des palmiers de quelques pays côtiers et dans la moindre mesure celle du café et du cacao de la cote d'ivoire et du Ghana). Même si les productions de rente à faible valeur ajoutée comme le coton ont lieu dans l'exploitation dont la taille permet rarement de réaliser des économies d'échelle.

Cependant si ce type d'exploitation ne permet pas d'avoir une agriculture compétitive capable de concurrencer celle des autres régions du monde, elle paraît mieux adaptée à la gestion des incertitudes qui pèsent sur le secteur agricole de l'Afrique.

Au total l'agriculture de l'Afrique souffre encore de graves insuffisances qui l'empêchent d'atteindre un niveau comparable à celui des autres régions du monde. Elle est confrontée à un défi majeur que les politiques mises en œuvre ont peine à intégrer dans leur stratégie : celui de concilier les mutations en cours et les exigences de l'environnement international.

Malgré ces insuffisances graves notées, elle est cependant en pleine transformation.

Les réformes économiques engagées au cours de ces dernières années et les dynamiques de peuplement ont des répercussions très importantes sur le secteur agricole. Ces résultats qui sont pour l'essentiel contraire aux attentes initiales, tiennent à l'orientation très spécifique des réformes. En effet, alors que l'essentiel des mesures s'est concentrée sur les filières à interface du marché mondial, les réponses les plus décisives s'observent sur les cultures vivrières qui avaient pourtant moins bénéficié de l'attention des pouvoirs publics lors de l'élaboration et la mise œuvre des nouvelles stratégies. Les mutations en cours se traduisent principalement par une intensification, certes encore faible de l'agriculture vivrière notamment dans la zone urbaine et dans les bassins de cultures maraîchères.

Si la pression démographique renforcée par une plus grande solvabilité des citoyens toujours plus nombreux peut expliquer un tel résultat, il n'en demeure pas moins que les causes structurelles ont contribué à une telle dynamique.

La libéralisation des prix des produits vivriers a levé la protection implicite et néfaste, que la politique des prix administrés avait sur les productions vivrières locales.

Les réformes valorisent ainsi la transformation de l'agriculture qui semble traverser une phase, en passant d'un secteur pourvoyeur de produits d'économie de traite, certes encore omniprésent, à un secteur davantage centré sur la fourniture de denrées prioritairement destinés au marché local et international.

Ces mutations s'opèrent cependant essentiellement dans un contexte de persistance voir de renforcement de l'agriculture familiale, qui parait dès lors non seulement comme un instrument de préservation des solidarités, mais aussi comme moyen de se prémunir des incertitudes et des distorsions du marché international. Restent posées les questions de la capacité de cette transformation à suivre aux contraintes endogènes auxquelles l'agriculture familiale doit faire face, dégradation de l'environnement, pression foncière et rentabilité des équipements lourds.

La seconde menace qui pèse sur ces mutations est relative aux effets de la mondialisation qui en prescrivant une libéralisation des marchés met cette agriculture dans une situation concurrentielle déloyale avec celle du nord.

2. AGRICULTURE PREMIER SECTEUR POURVOYEUR DE RICHESSE ET D'EMPLOI

En dépit du recul sensible qu'elle a connu ces dernières années, l'agriculture africaine continue d'avoir un poids essentiel dans le tissu économique et social des différents pays. En Afrique de l'ouest par exemple le secteur agricole emploie la majorité des actifs (60% à 70%) comme l'atteste le tableau 2 suivant.

Tableau 2 : poids du secteur agricole dans l'économie des Etats de l'Afrique de l'ouest en 1999

Pays	Population rurale / pop total en %	PIB agricole en PIB du PIB total
Bénin	59.3	38.6
Birkina-faso	82.6	33.3
Cote-d'ivoire	54.1	26.0
Guinée	69.1	22.4
Guinée Bissau	78	62.4
Mali	71.3	46.9
Niger	81.4	41.4
Nigeria	52.8	31.7
Gambie	69.9	27.4
Cap-Vert	41.7	12.2
Ghana	53.7	36
Togo	68.842.1	

Sénégal	54.3	17.4
Sierra Leone	64.7	44.2
Liberia		

En effet la proportion de la population rurale (dont l'immense majorité travaille dans le secteur agricole) reste encore important dans l'ensemble des Etats avec toutefois de grandes disparités d'un pays à l'autre allant selon le PNUD-RDH 2000 de 41.7% au cap vert à 82.6% au Burkina Faso. Une bonne partie des populations des villes moyennes continue de travailler dans le secteur agricole, transformant les périphéries urbaines en de véritables zones de production. Il s'agit là d'une fonction essentielle qui prend une importance significative en cette période de rareté de l'emploi et de pauvreté généralisée. Mais l'agriculture éprouve de plus en plus de difficultés à contenir cette population en nette croissance et cette situation a tendance à renforcer les migrations intérieures et extérieures. Le secteur agricole a été le principal réceptacle des migrations internationales et continue d'être l'une des causes des mouvements de population dans le continent. En même temps qu'il constitue l'une des causes de mobilité de la main d'œuvre en Afrique, le secteur agricole paraît également comme un des facteurs de restructuration de l'espace.

La contribution du secteur agricole en Afrique à la formation du PIB (comme le montre le tableau 2) est généralement supérieure à 10%. En Afrique de l'ouest par exemple, elle varie selon le PNUD, 2000 de 17.4% au Sénégal à 62.4% en Guinée Bissau. Même dans les pays comme le Nigeria qui constitue le premier producteur africain de pétrole, l'agriculture garde une place importante dans la formation de la richesse nationale (31.7% en 1999), même si elle contribue qu'à concurrence de 1% des recettes d'exportation de ce pays. Ailleurs, l'agriculture est la principale source de richesse des Etats, notamment en devises extérieures. En effet, les exportations des produits agricoles participent pour plus de 50% à la formation des recettes d'exportation dans la majorité des Etats (exception faite du Nigeria et du Cap Vert).

En Guinée Bissau, les exportations des noix d'acajou participent pour plus de 50% aux recettes des exportations. Au Bénin et au Mali, le coton fournit certaines années respectivement 80 et 70% des recettes d'exportation officielles. Le secteur agricole est ainsi la principale sources devises extérieures dans la plus part des pays en Afrique.

Le secteur a donné naissance dans certains pays à une industrie agro-alimentaire dynamique et rayonnement régional (au Nigeria, en Cote d'Ivoire etc....) où à un tissu industriel constitué

pour l'essentiel d'unités de transformation. Il est donc le moteur de développement de nombreux pays.

Au total, le secteur agricole constitue le poumon de l'économie des pays de l'Afrique. Il a permis la mise en place d'une économie agro exportatrice dans laquelle certains pays se sont spécialisés au point d'occuper la première place dans la production et exportation de certaines cultures. Cette position constitue cependant une faiblesse majeure de l'économie de l'Afrique qui repose sur un secteur très sensible à la conjoncture du marché mondial (volatilité des prix, de matières premières, forte propension à la substitution des produits), installant l'agriculture dans un cercle vicieux qui ne favorise pas une contribution décisive au développement économique et social de l'Afrique.

3. L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le philosophe grec Xénophon disait que « l'agriculture est la mère de tous les arts : lorsqu'elle est bien conduite, tous les autres arts prospèrent; mais lorsqu'elle est négligée, tous les autres arts déclinent, sur terre comme sur mer ». Pour l'avoir négligé, le monde se trouve avec 852 millions de sous-alimentés, dont quelque 200 millions en Afrique

Le problème de la faim persiste, non en raison d'un manque de nourriture. On produit assez pour nourrir tous les habitants de la planète, mais parce que ceux qui en ont le plus besoin sont privés des moyens de produire ou d'acheter les vivres qui leur permettraient de s'alimenter et de préserver leur dignité.

Selon une étude de la FAO portant sur 110 pays entre 1960 et 1990, le produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant en Afrique subsaharienne aurait pu atteindre, s'il n'y avait pas eu de malnutrition, entre 1 000 et 3 500 dollars en 1990, alors qu'il n'a pas dépassé les 800 dollars.

L'Afrique est le seul continent où la production agricole par habitant a baissé au cours des vingt-cinq dernières années. C'est aussi le continent où l'agriculture a énormément souffert de politiques erronées ou inadaptées, aussi bien durant la période coloniale que dans un passé plus récent. La priorité à l'industrialisation et à la monoculture de rente a déséquilibré et fragilisé l'agriculture. D'autre part, rapportée à la population, elle a baissé, passant de 43 dollars par habitant en 1983 à 30 dollars à la fin des années 1990. Sur les 53 pays africains, 43 disposent d'un faible revenu et connaissent un déficit alimentaire. Non seulement ils ne produisent pas assez pour nourrir leur population, mais ils n'ont pas les ressources suffisantes pour importer les aliments qui combleraient l'écart des 800 dollars. Ce pose alors la question de la sécurité alimentaire en Afrique

La sécurité alimentaire est définie comme « une situation telle que chacun peut à tout moment avoir matériellement et économiquement accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour satisfaire ses préférences et ses besoins alimentaires et ainsi mener une vie active et saine ».

Les populations de l'Afrique sont loin de remplir dans leur majorité, cette définition. En effet, les enquêtes conduites par le PNUD dans la plupart des pays de l'Afrique montrent que c'est dans les zones rurales que l'indice de la pauvreté est plus élevé et où l'insécurité alimentaire est plus manifeste.

Bien que les populations rurales tirent de plus de 80% de leur alimentation des productions domestiques, l'agriculture peine à satisfaire de façon optimale les besoins alimentaires de la majorité des populations du continent. Depuis 1960, la situation alimentaire n'a pas connu d'amélioration significative

La production agricole de l'Afrique de l'ouest calculée en calorie à partir des données de la FAO n'a progressé qu'à un rythme moyen annuel de 2% sur les trois dernières décennies. Selon un récent document de la commission économique de l'Afrique, « si la sous région ne souhaite réaliser qu'un taux d'autosuffisance alimentaire de 80%, elle doit fournir des disponibilités alimentaires énergétiques de 2000 calories par habitant et par jour, soit 730000 calories par habitant et par an ce qui correspond à une production annuelle de l'ordre de 200 kilogrammes de riz par habitant. Pour l'ensemble de la population ouest africaine, la production alimentaire s'établira à 44 millions de tonnes de riz, à 51 millions de tonnes de céréales ou 169 millions de tonnes de tubercules.

De ce fait, pour satisfaire les besoins alimentaires locaux, de nombreux Etats ont recours à des approvisionnement extérieurs : importations directes et aides. Dans de nombreux pays, plus de 20% des recettes d'exportation (déduction faite des services de la dette) sont consacrées aux importations des denrées alimentaires. Les importations alimentaires se sont accrues au rythme d'environ 4% par an. Elles ont pris des proportions importantes pour certaines catégories de produits comme les céréales. Entre 1995 et 1998, le volume des importations de riz de l'Afrique de l'ouest a représenté en moyenne 1.8 fois celui de la production rizicole. Selon le rapport du PNUD 2000, la proportion des importations des produits agricoles dans les importations totales de marchandises dépasse parfois 50% pour certains pays comme la Guinée Biseau (62 en 1998). Le continent, en particulier l'Afrique de l'ouest, doit importer plus de 70% de ses besoins en riz.

Le ratio des importations alimentaires en pourcentage de la valeur totale des exportations de la sous région est passé d'environ 15.2% en 1985 à 19.2% en 1990 et approximativement 22%

en 1999. Ce taux varie d'un pays à l'autre, il est plus élevé au cap vert en Sierra Leone (80.3%), en Gambie (41.8%), au Sénégal (28.9%) (FAO et PNUD 1999)

En 1997, les disponibilités en protéine par jour et par personne de 44 grammes en Sierra Leone à 62 grammes au Nigeria.

La précarité est parfois aggravée par les difficultés que rencontrent de nombreux Etats à assurer la régulation temporelle de l'offre (faible performance des systèmes et structures de stockage, de transformation et de commercialisation) ou spatiale (insuffisance et mauvais état des infrastructures de communication) avec pour conséquence d'importantes pertes post-récolte.

Au total la situation alimentaire de l'Afrique, sans être dramatique n'est pas non plus reluisante. En Afrique de l'ouest par exemple, sur les 16 pays que compte la sous région seulement neuf satisfont aux normes de la FAO de 2400 calories par jour et par personne. Contre une moyenne mondiale de 2800 calories par personne et jour et 2415 calorie par et par jour pour l'ensemble de l'Afrique, la sous-région ne dispose que de 2250 calorie. Cette situation touche davantage le monde rural que le monde urbain. Très concrètement, cette situation se traduit par une persistance des zones d'insécurité alimentaire qui débordent les zones à risque notamment les pays sahéliens et qui deviennent légion dans les franchises urbaines et dans les zones de concentration des réfugiés de guerre. Cette situation ne doit pas conduire à penser que l'agriculture de l'Afrique ne constitue le garant de la sécurité alimentaire des populations. Elle fournit encore le majeur parti des besoins à s'adapter aux évolutions des habitudes alimentaires des consommateurs urbains. L'impossibilité pour cette agriculture de satisfaire les demandes en riz sans cesse croissante de l'Afrique montre ses limites comme garante de l'autosuffisance alimentaire des populations.

4. L'AGRICULTURE ET LA PAUVRETE

La question de la pauvreté est récurrente en Afrique. En effet, en touchant près de 45% de la population en Afrique au sud du Sahara et environ 70 à 80% des ruraux, la pauvreté est devenue une causes majeur d'aggravations du sous développement du continent. Le phénomène continue d'autant plus une préoccupation que les stratégies qui ont été mises en œuvres se sont révélées inefficaces pour le résoudre. Certains analystes n'hésitent pas à établir une relation de causes à effets entre la nature des stratégies déployées ces dernières années et l'accentuation de l'état de la pauvreté d'une frange croissante de la population africaine, en particulier du monde rural. En effet, le phénomène de la pauvreté semble avoir adopté un rythme inversement proportionnel à celui des reformes macroéconomiques initiés ces derniers

années. La question se pose donc de savoir si les stratégies de réduction de la pauvreté venues corriger les politiques d'ajustement structurelles, apanage des politiques de développement des années 1990, contribuent à lutter efficacement contre le phénomène.

Si ces stratégies ont dont le mérite d'identifier la pauvreté comme un problème à résoudre, elles pèchent par deux faiblesses essentielles : la caractérisation de la pauvreté et de ses causes fondamentales souffre en effet de problèmes méthodologiques qui ne permettent pas d'avoir des données comparables à l'échelle non seulement d'un pays, mais de l'Afrique. Il en résulte une faible connaissance de la typologie et des hiérarchies de la pauvreté en Afrique.

En Afrique le secteur agricole apparaît cependant bien comme le vivier de la pauvreté, le secteur refuge des marginalisés de la société et du système économique dominant, le marché. En effet, de par son fonctionnement, le secteur agricole véhicule des prédispositions d'une marginalisation du majeure partie des acteurs qui y travaillent.

Comme le fait remarquer le PNUD, « la grande majorité des agriculteurs (entre 85 et 90 en Afrique de l'ouest) produisent des biens qui, par leurs caractéristiques, leur faible quantité et une autoconsommation de l'ordre de 60 à 70%, en font des acteurs à la marge de l'économie de marché ». Pour cette catégorie de ruraux, l'agriculture constitue à peine un moyen de survie. Les revenus tirés de l'agriculture sont faibles et ne permettent pas aux acteurs de ce secteur de satisfaire leurs besoins essentiels.

La situation n'est pas non plus favorable pour les exportations dont le système de production les place à l'interface du marché international.

L'essentiel des politiques agricoles déployées ces dernières années, les politiques de subventions des pays développés et l'évolution des cours mondiaux des produits tropicaux en général agricole en particulier, ont largement contribué à aggraver la pauvreté de la population de l'Afrique en général, rural en particulier.

Les réformes qui ont partout conduit à la suppression des instruments de soutien au secteur agricole, notamment les caisses de stabilisations et de péréquation et les subventions aux intrants, ont aggravé la vulnérabilité des agricultures africaines aux fluctuations des cours mondiaux. La baisse continue des prix des matières premières a d'autant plus accentué la pauvreté des populations africaines qu'elle intervient dans un contexte d'application de politiques agricoles particulièrement défavorable aux ruraux africains. Non seulement les réformes ont démantelé les mécanismes de soutien mais elles ont aussi accentué l'écart de niveau de vie entre les producteurs du nord et du sud. En effet, les subventions aux producteurs du nord ont des effets désastreux dans le domaine de la lutte contre la pauvreté

Si elles ont pu permettre de sortir quelques fermiers du nord dans la pauvreté, elles ont aggravé la pauvreté de millions de producteurs africains.

Selon diverses sources, les transferts des contribuables et autres consommateurs aux agriculteurs des pays membres de l'OCDE s'élèvent à 30% des revenus agricoles bruts des pays de l'OCDE en 2001, soit quelque 300 milliards de dollars ou six fois le montant de l'aide au développement.

Au total le secteur agricole se trouve dans un cercle vicieux au regard de la pauvreté que connaît le majeur parti des acteurs de base. La question est d'autant plus préoccupante que la situation repose sur des facteurs exogènes qui empêchent aux contrôles des acteurs. En effet, si on admet que dans certains mesure une relation de causes à effet peut être établie entre la taille des exportations et le niveau de vie des populations, il ne faut pas perdre de vue le rôle éminemment perturbateur que jouent les distorsions du marché international.

II. LES ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE

Le secteur agricole est généré par une multitude d'acteurs dont les rôles et les fonctions ont évolué aux grés des politiques agricoles mises en œuvre par les pouvoirs publics.

On distingue deux grandes phases dans le dynamisme de la politique agricole des Etats de l'Afrique et corrélativement dans la mutation des rôles des acteurs en présence. La première phase correspond à une stratégie dirigiste avec une très forte présence de l'Etat et la seconde plus libérale, accorde une place et un rôle important aux acteurs privés et aux organisations paysannes.

1. LE ROLE PREPONDERANT DE L'ETAT DANS LES ANNEES 1960-1980

Les décennies 1960-1980 ont été marquées par un rôle prépondérant de l'Etat dans la gestion du secteur agricole. En effet, au cours des trois premières décennies post-indépendance, l'emprise de l'Etat s'est voulue explicitement volontariste tant par la forme que par les objectifs. Comme le souligne Hugon, face aux rigidités et aux goulots d'étranglement, il s'agissait pour les pouvoirs publics de « mettre en œuvre les séquences entraînant, de créer de nouveaux avantages comparatifs au regard de l'expérience asiatique de l'Etat "Pro" (promoteur, producteur, prospecteur, programmeur), l'Etat doit jouer un rôle central ». L'Etat est de ce fait présent dans tous les secteurs d'activités économiques comme acteur principal. En dépit des différences notables des politiques et de stratégies voire d'idéologies de développement entre les Etats, l'interventionnisme des pouvoirs publics est apparu comme une démarche la plus répandue.

Ces interventions ont pris au fil des années la forme de stratégies réformistes et ont débouché sur une sorte de partage des rôles entre trois catégories d'acteurs.

Tout d'abord, l'Etat est partout et quel que soit le système expérimenté, il reste le garant des politiques mises en œuvre. Cependant au delà de l'élaboration et de la mise en valeur de la politiques agricoles où la création d'un environnement propice à l'exercice des activités agricoles, l'Etat s'est clairement positionné comme principal (et parfois unique) acteur de la réalisation de certaines fonctions critiques.

Il s'agit de la recherche, de la vulgarisation des paquets technologiques et de la commercialisation primaire de nombreux produits, notamment de rente. La présence de l'Etat s'est révélée déterminant dans l'organisation du marché de nombreux produits de rente à travers la fourniture des intrants, la collecte et la commercialisation. Cette organisation dite «en filière» qui garantit un prix administré, un système de stabilisation des prix et des débouchés surs, participe d'une démarche qui a fait ses preuves pour certains produits comme le coton. Cette forme d'organisation est généralement présentée comme une des succès de la filière cotonnière, notamment en Afrique de l'ouest. Cette emprise a eu moins de succès au niveau des cultures vivrières.

La seconde catégorie d'acteurs est présentée par des structures de relais, d'exécution et d'encadrement. Outre les services décentralisés par les quels l'Etat marquait son omniprésence dans le secteur agricole, fonctionnaient des institutions étatiques où para-étatiques qui se sont progressivement substituées aux sociétés d'interventions coloniales qui géraient certaines filières. Cette forme d'intervention a été particulièrement forte au niveau des cultures de rente : café, cacao, arachide et coton. Dans le secteur vivrière outre les organismes de gestion des bassins d'aménagement (autour de la production rizicole), fonctionnaient les officies et d'autres sociétés chargées de la collecte et du stock de régulation pour mieux contenir les crises d'insécurité alimentaire étaient devenues endémiques ou cycliques dans certains pays sahéliers notamment.

La troisième catégorie d'acteurs concerne les producteurs à la base. A ce niveau les stratégies se sont bornées à la création de structures de relais ou d'appuis chargés d'aider l'Etat à mettre en œuvre sa politique. Il s'agit des coopératives et autres groupements de producteurs dont la mission était d'assister l'Etat dans la mobilisation des producteurs. La très forte emprise des sociétés d'intervention ou autres offices publics et la politisation des structures dans certains pays ont empêché ces organisations de se positionner comme de véritables partenaires du secteur agricole. Au cours des trois premières décennies des indépendances, le rôle des agriculteurs a été marginal dans la gestion du secteur agricole.

Ils étaient cantonnés dans la stricte fonction de production, laissant cette gestion à l'Etat et aux sociétés d'interventions où autres offices créés à cette fin.

Si cette forme de coordination a produit quelques résultats satisfaisants au niveau de certains filières, force est de constater qu'elle est considérée comme une des causes fondamentales de la situation lamentable dans laquelle se trouve le secteur agricole. L'omniprésence de l'Etat semble avoir produit deux sortes de dysfonctionnements préjudiciables à la compétitivité du secteur agricole.

Le premier est d'ordre macroéconomique. La gestion catastrophique des offices et autres sociétés de l'Etat a laissé des ardoises financières qui ont aggravé les déficits budgétaires des pays. En effet, en dépit de la noblesse des objectifs de départ, ces politiques sont débouchées sur d'importantes distorsions structurelles : clientélisme et déséquilibre macroéconomique ont précipité la faillite des Etats. La situation a été d'autant plus alarmante que cette administration du secteur agricole n'a pas permis un accroissement sensible la production, encore moins la modernisation des systèmes de production.

Le second de ces dysfonctionnements est d'un tout autre ordre. Les modes de gestion étatiques ont étouffé les initiatives et confiné les forces productives dans une position secondaire, sans fonction décisive. Ils ont annihilé les velléités d'initiatives et de renforcement de capacité, sources d'innovations. Ils n'ont pas permis aux producteurs africains de comprendre les enjeux des relations internationales ni de les préparer à affronter la compétition mondiale.

2. LES AJUSTEMENTS STRUCTURELLES AGRICOLES ET LA MONTEE EN PUISSANCE DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DU SECTEUR PRIVE

Les années 1980 et 1990 ont été marquées par des réformes structurelles avec la mise en place des plans d'ajustement structurelles agricoles (PASA). Ces politiques ont été lancées avec la publication des lettres de politiques de développement rural par beaucoup de pays de l'Afrique entre 1985 et 1992. Ces documents de cadrage rédigés avec le concours des institutions financières internationales (banque mondiale et FMI) définissent, au delà de la stratégie globale de gestion du secteur agricole, le rôle dévolu à chacun des acteurs. Ils prescrivent le transfert de certaines activités et compétences de l'Etat aux secteurs privés et aux organisations paysannes.

Ces réformes visent non seulement à corriger les dysfonctionnements qui ont caractérisé le secteur agricole au cours des premières décennies de l'indépendance, mais aussi à responsabiliser les organisations paysannes et le secteur privé.

Elles devaient fournir une meilleure insertion des agriculteurs de l'Afrique dans le marché mondial en accroissant la productivité et, partant la compétitivité des produits agricoles.

Le démantèlement des officies, des sociétés et autres institutions de l'Etat devrait permettre aux acteurs privés de jouer pleinement leur rôle dans un système où le marché est considéré comme meilleur moyen d'allocations des ressources.

Dans un processus de libéralisation du secteur agricole, émergent les producteurs plus précisément les organisations paysannes qui occupent une place choix dans ce secteur.

Deux formes de groupement des paysans à la base s'observent actuellement en Afrique. Il s'agit principalement des coopératives qui fonctionnent comme des groupements d'intérêt économiques et des associations paysannes qui tendent à se restreindre aux producteurs de certaines filières de rente.

La tendance est plus forte dans les zones de production de coton, où ils fonctionnent comme des collectivités locales.

Dans les deux cas de figure, ces organisations ont développé plusieurs fonctions, notamment économiques, sociales et de représentation. En Afrique de l'ouest par exemple, l'émergence et le fonctionnement de plusieurs réseaux comme ROPPA (réseau des organisations paysannes et productrices d'Afrique de l'ouest et l'APEM contribuent à faire des organisations paysannes des acteurs incontournables dans la gestion des politiques agricoles. Tant au plan national que régional, les OP ont acquis de réelles connaissances et commencent à peser d'un poids prépondérant dans les décisions qui touchent le secteur agricole. Elles fonctionnent à interfaces des communautés paysannes et internationales dont elles constituent de plus en plus les interlocuteurs privilégiés. De concert avec les organisations mono étatiques, les OP ont commencé à développer, certes timidement, des réseaux et autres forums de concertation sur les grands accords internationaux : accord de Cotonou, OMC, etc.

Les OP participent aux négociations des intrants et cession des produits de rente : café, cacao, coton et arachide.

Les OP interviennent également dans la commercialisation primaire des produits agricoles de rente, la distribution des intrants et la gestion des crédits de consommation intermédiaires, aux profits, soit des interprofessions comme au Bénin, soit des sociétés étatiques comme au Mali et au Burkina Faso.

Cependant en dépit de leur influence sur la scène nationale et régionale, les organisations paysannes demeurent fragiles et ne sont pas à l'abri des disconvenues qui font peser de graves hypothèques sur leur existence. L'existence de ces OP repose pour l'essentiel sur deux ressources de mobilisation de ressources financières : les prélèvements opérés sur les revenus de cultures de rente et la contribution des bailleurs multilatéraux et bilatéraux à leur fonctionnement.

Cette situation explique en partie la faiblesse des OP dans les pays qui ne possèdent pas de cultures de rente de grandes envergures contribuant significativement aux recettes officielles d'exportations (café, cacao, coton, arachide notamment).

Les réformes économiques ont également favorisé l'émergence d'un secteur privé de plus en plus dynamique et jouant un rôle important dans la gestion des politiques agricoles. Deux grandes catégories d'acteurs peuvent être représentées et leur rôle devient de plus en plus important dans le dispositif institutionnel du secteur agricole en Afrique.

La première catégorie est représentée par des négociants et les industriels. Ils ont profité de la libéralisation de certaines activités, en particulier celles de la commercialisation, de transformation primaire (égrenage et torréfaction), de l'approvisionnement et de la distribution des intrants agricoles pour se positionner comme acteurs incontournables. Il s'agit d'acteurs nationaux et internationaux.

Le secteur privé a développé de très fortes interférences avec les pouvoirs publics qui ont pour l'essentiel, dans de nombreux cas, joué un rôle important dans leur émergence.

Cette situation a de très sérieuses répercussions sur le mode de coordination développé par ces acteurs. Elle débouche soit sur des cartels ou de monopoles implicites qui faussent la concurrence attendue par les réformes.

La deuxième catégorie d'acteurs est représentée par les organisations non gouvernementales (ONG) qui interviennent en milieu rural comme des partenaires de services de l'aménagement hydro-agricoles. Elles apportent des appuis en matière de formation et de renforcement des capacités aux groupements des producteurs et contribuent à leur encadrement à travers la mise en place et la gestion de micro-crédits. Elles ont réussi dans de nombreux cas à se positionner comme des intermédiaires entre les partenaires au développement et les communautés villageoises.

3. L'ETAT A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE LEGITIMITE

A la suite de ces réformes le rôle de l'Etat dans la gestion des politiques agricoles devient marginal au profit des OP et du secteur privé qui assurent certaines fonctions. Mais l'Etat demeure en réalité présent dans le secteur agricole à travers les nombreux rôles dont elle

continue d'assumer. Outre les fonctions régaliennes de définition de la politique agricole, de l'élaboration et de suivi des stratégies de développement du secteur agricole, l'Etat marque sa présence en régentant de nombreux projets (pour l'essentiels destinés à la préservation de l'environnement de la promotion des cultures vivrières), le tout sur le fond de la politique de la réduction de la pauvreté.

En dépit de la redéfinition des rôles des différents acteurs qui y interviennent, le secteur agricole est loin d'obéir à une stratégie cohérente. Les politiques conduites ces dernières années ne semblent pas avoir réussi à éliminer la dualité qui caractérise le secteur agricole de l'Afrique.

- Un sous-secteur agro-exportateur constitué des produits de rente (coton, café, cacao, arachide hévéas etc.) qui continue de bénéficier de l'attention des pouvoirs publics et d'une politique explicitement volontariste. L'essentiel des financements extérieurs y est concentré. C'est le secteur le plus fragile et le plus vulnérable à la conjoncture économique internationale. Il constitue la ressource de l'élite du secteur en dépit de la suppression de certains mécanismes comme les caisses de stabilisation.
- Un sous-secteur vivrier qui bien que ne bénéficiant pas fondamentalement de l'attention des politiques, connaît mutations notables. Il sort progressivement de statut de culture de subsistance pour alimenter l'économie marchande de l'Afrique.

Cependant, ces réformes ont rarement débouché sur une véritable libéralisation du secteur agricole. Si la suppression des offices et autres sociétés de l'Etat a été effective les réformes se sont pour l'essentielle cantonnées à des privatisations de certains pans d'activités des filières sensibles, celles des produits de rente. Ainsi les activités liées à approvisionnement et à la distribution des intrants, à la commercialisation des produits de rente comme le coton, cacao, arachide et café font l'objet d'un contrôle soit privé soit mixte. De nombreux monopoles publics et des oligopoles privés subsistent au sein de certaines filières.

III. LES NOUVELLES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

L'analyse qui précède montre qu'en dépit des mutations qu'il connaît, le secteur agricole de l'Afrique est en quête de stratégies pouvant lui impulser une nouvelle dynamique. Les signes d'essoufflement de la stratégie agro-exportatrice sont perceptibles comme en témoigne la situation chaotique dans laquelle se trouve le marché du coton. En effet, l'Afrique qui ne participe qu'à concurrence d'environ 1% au commerce mondial, perd constamment sa part de marché du fait en grande partie de la perte de la compétitivité de ces produits.

Delà découle la nécessité de déployer des stratégies pour rendre plus performante et compétitive l'agriculture de l'Afrique et lui assurer une meilleure insertion dans le marché mondial.

Quatre axes stratégiques nous paraissent indispensables à mettre en place pour relancer le secteur agricole, pour l'adapter aux exigences du marché mondial et à l'évolution des questions environnementales et foncières. Ces stratégies doivent également tendre à préserver les acquis de l'agriculture paysanne.

Le premier axe stratégique doit concourir à la mise en œuvre d'un ensemble de mesure visant à minimiser les risques naturels, écologiques et les dysfonctionnements induits par les problèmes fonciers. Le second axe est lié à la diversification des produits d'exportations, ce qui implique deux aspects : la diversification des produits agricoles et leur transformation. Le troisième axe traite le renforcement des capacités des acteurs dans la perspective d'accroissement de leur professionnalisme. En fin la question du financement, qui constitue un des goulots d'étranglements du secteur agricole, peut constituer un axe stratégique à prospecter.

1. CREATION DES CONDITIONS D'UNE AGRICULTURE DURABLE

L'agriculture familiale ou paysanne, au-delà de ses difficultés, à s'insérer dans le marché mondial, est confrontée, comme nous l'avons montré, à des problèmes environnementaux et fonciers. Consommatrices d'espaces, du fait des systèmes de culture qu'elle adopte, l'agriculture de l'Afrique a besoin d'innovations technologiques adaptées à sa situation. Elle souffre de la faiblesse et du caractère inadapté des innovations technologiques.

Les innovations technologiques ont connu un progrès très lent. Les résultats obtenus des innovations technologiques sont largement en deçà des espérances, même s'ils varient selon les aspects considérés, nombres de ces paquets technologiques testés et vulgarisés en Afrique ont produit des résultats intéressants, tant au niveau des cultures vivrières que de rente, de nombreuses variétés ayant été testés et parfois vulgarisés avec succès. Il en est de même des techniques et des systèmes de production, de la culture attelée à la mécanisation, qui ont connu d'évolution notable dans certains zones, surtout celles dévolues aux culture de rentes.

Mais le résultat est globalement lamentable : le secteur agricole est encore dominé par des pratiques de culture archaïques, le tout débouchant sur de très faibles rendements.

Au-delà de la supposée faible réceptivité des couches rurales aux innovation technologiques, les causes de cette situation sont d'ordre stratégiques et matériels :

La recherche continue de mobiliser peu de ressources aussi bien financières qu'humaines. L'Afrique ne consacre qu'environ 0.25% de son PIB à la recherche contre 2.05% pour l'Asie, 2.21% pour l'Europe et 2.87% pour l'Amérique du nord. Selon la FAO, il y a plus de scientifiques engagés dans la recherche agricole au Brésil qu'en Afrique au sud du Sahara. Les embryons de recherche qui ont survécu au PAS (Plan d'Ajustement Structurel) ont concerné essentiellement les cultures de rentes, pour lesquelles les fonds peuvent être mobilisés facilement. Or, les recherches restent cantonnées dans un cloisonnement préjudiciable à leur développement. La vulgarisation des technologies souffre essentiellement de manque de personnel, par exemple, au Bénin, le nombre d'agriculteurs pour un agent de conseil agricole a triplé entre 1992 et 2000. La privatisation de activité n'augure pas de bonnes perspectives pour l'agriculture de l'Afrique.

Au plan purement stratégique, comme le faisait remarquer Aliou Sall « les politiques scientifiques et technologiques mises en œuvre dans la plupart des Etats n'incluent pas, en général, une stratégie distincte spécialement consacré à l'innovation technologique ».

De ce fait, les stratégies doivent principalement être orientées vers la promotion des technologies adaptées à l'environnement immédiat des exploitations agricoles. En effet, au-delà des rhétoriques, l'échec de nombreux paquets technologiques découle principalement de leur inadéquation avec les besoins réels des producteurs. Ces derniers sont rarement associés aux choix des paquets technologiques et sont pour l'essentiel utilisés comme de simples exécutants. Le niveau actuel de structuration des producteurs autorise leur implication dans l'élaboration, le choix et la mise en valeur des paquets technologiques. Cette démarche qui implique les producteurs permettrait d'obtenir leur adhésion, et corrélativement, de bons résultats.

Cependant, si l'accroissement de l'innovation technologique au niveau des exploitations agricoles peut permettre d'accroître leur productivité, un certain préalable doit être résolu, en premier lieu le problème d'accès à la terre. En effet les réformes foncières en cours n'ont pas éliminé les difficultés d'accès à la terre, à la pression démographique, ni celle liée à l'exercice de l'activité économique susceptible de rechercher la valeur de la terre. Dans certaines régions, du continent, de multiples démarches tentent à transformer les conditions d'accès à la terre en pratiques rentières qui précarisent les droits d'utilisation des terres et limitent le développement du système intensif. Il est donc impérieux d'opérer des réformes foncières qui ne se contentent pas de définir le domaine de l'Etat mais qui fixent les conditions d'accès à la terre pour l'usage agro-industriels

2. DIVERSIFICATION DES PRODUITS AGRICOLE

La diversification des produits constitue une des stratégies préconisées par les pouvoirs publics. En effet, beaucoup de pays sont tributaire de la production d'un nombre limité de produits à l'exportation. La politique de diversification entend régler deux problèmes majeurs auxquels sont confrontés les acteurs du secteur agricole et la plupart des Etats.

La première a trait aux préoccupations de la sécurité alimentaire. La diversification est envisagée comme une stratégie pour conjurer l'insécurité alimentaire encore manifeste dans certains pays et au niveau des couches sociales les plus vulnérables de la population.

Le deuxième problème est de garantir la stabilité des revenus des producteurs et des agro-exportatrices. En effet, tant au niveau des exploitations agricoles que de certains pays, seul un ou deux produits sont destinés au marché mondial. La volatilité des prix, si c'est la tendance à la baisse des cours des matières premières en général et des produits agricoles en particulier, est source de la détérioration des termes des échanges. La situation est devenue très critique en ce qui concerne certaines cultures comme le coton. Au cours des dernières années, les cours du coton ont chuté de plus de 40% alors que ceux de la consommation intermédiaire ont augmenté de 30%. En absence d'instruments ou de mécanisme de soutien des prix, les pouvoirs publics suggèrent les diversifications comme stratégies d'amortissement du risque économique induite par le fonctionnement du marché international.

Au plan des exploitations, il est recommandé aux producteurs d'élargir leur assiette des cultures pratiquées en procédant par exemple au couplage du coton avec d'autres cultures. Outre les cultures vivrières, des cultures comme l'anacarde, l'ananas, le sésame qui sont suggérés aux producteurs. Au niveau national l'accent est mis sur le développement de certains produits autour des quelles sont des projets généralement financés par les bailleurs de fonds extérieurs.

Quel que soit le niveau envisagé, la stratégie de diversification connaît des limites qui empêchent d'être opérationnelle et surtout répondre aux objectifs affichés par les politiques et aux attentes des différents acteurs. Le choix des cultures ne tient pas compte d'un certains nombre de contingences :

- les tendances du marché régional ne sont pas explicitement prises en compte. En effet, le marché régional a impulsé une certaine intensification de l'agriculture qui porte sur deux sortes des spécialisations de cultures : les cultures maraîchères (dans le périphéries urbaines ou dans les bassins hydro agricoles) et les tubercules. La demande et la consommation de ces produits sont de plus en plus importantes. Les stratégies de

diversification sont moins orientées vers la promotion des ces cultures que vers celles qui sont destinées au marché mondial.

- Les tendances lourdes du marché international (exigence de compétitivité à travers la qualité et quantité) ne sont pas prises en considération. Les produits pour lesquels les options sont décisives connaissent un boom dans les pays asiatiques, pays qui ont des gains de productivités nettement plus élevés que ceux de la plupart des pays africains. C'est le cas du manioc de la Malaisie ou de Thaïlande, et de l'anacarde du Vietnam. Cette dernière option revient à réaliser, à tenter, de pérenniser la vocation d'économie agro exportatrice, et témoigne d'un manque de réflexion profonde sur la question.
- Enfin, la stratégie de diversification n'est pas envisagée à l'échelle régionale dans l'optique d'une exploitation rationnelle des avantages comparatifs des bassins des produits. En Afrique de l'ouest par exemple, si les politiques agricoles de l'UEMOA, jettent les bases d'un environnement propice à des activités agricoles, elles ne vont pas jusqu'à proposer des stratégies de diversification sur la bases des avantages comparatifs des différents pays. Les stratégies de diversifications doivent tenir compte des tendances du marché régional et des exigences du marché international. De toute évidence, les tendances lourdes du marché régional conduisent à définir une politique de diversification portant sur des produits que le continent importe en dépit de ses potentialités de production propre comme c'est le cas de la tomate et de la pomme de terre.

3. LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS PAYSANNES

Le rôle dévolu aux OP dans la gestion du secteur agricole exige la mise en place de stratégies de renforcement de leur capacité. Cela implique de mettre en place un ensemble de mesures adaptées aux différents niveaux d'actions qui contrastent singulièrement avec celles en cours dans plusieurs pays. En effet, les stratégies de renforcement des capacités sont plus destinées à l'élite des OP qu'aux producteurs de base. Or, c'est à la base que se jouent deux grands défis des acteurs agricoles : le professionnalisme des producteurs et une bonne gouvernance des institutions. La première stratégie envisagée consiste à renforcer les capacités d'action des acteurs à la base par l'appui aux associations paysannes, aux groupements villageois et autres coopératives.

La deuxième stratégie doit viser l'émergence de l'alliance avec les autres partenaires. Les OP ont besoin d'un ensemble d'informations qu'elles ne peuvent pas produire, contrôler, et gérer seules pour jouer un rôle majeur dans l'élaboration des politiques agricoles, se positionner comme des interlocuteurs des gouvernements et des partenaires au développement, contribuer

à la réduction des distorsions et dysfonctionnements du marché mondial et participer à l'élaboration des politiques de développement.

4. LA QUESTION DU FINANCEMENT DE L AGRICULTURE

Le financement du secteur agricole, principalement de l'agriculture familiale souffre du caractère inadapté des systèmes de crédits. En effet, corrélativement à la faiblesse des budgets d'investissement des Etats, les ressources propres consacrées au financement du secteur agricole dérisoire.

L'essentiel du financement provient des contributions des partenaires au développement et est en grande partie orientée vers la promotion et la consolidation des cultures d'exportation. L'immense majorité des producteurs est de ce fait obligé de recourir au système de financement décentralisé déployé par les ONG (organisation non gouvernementale) et autres GIE ou mutuelles. De toute évidence, si ce système de micro-crédits permet de financer quelques opérations légères de production, il est loin de constituer un moyen efficace de promotion du secteur agricole. Les taux élevés de crédits pratiqués par ces institutions, l'absence de crédits de long terme, les conditions très contraignantes pour y accéder sont autant d'éléments qui limitent le financement de l'agriculture plus que le financement des activités agricoles pour lesquelles il est impérieux de trouver un mécanisme accompagnant les dynamiques actuelles du secteur, se pose le problème de la sécurité de l'agriculture familiale. Les acteurs de ce secteur ne bénéficient d'aucune assurance contre les risques sociaux ou environnementaux auxquels ils sont confrontés.

Au terme de ce survol sur les fondements de la compétitivité du secteur agricoles plusieurs conclusions se dégagent :

- Le secteur agricole demeure dans la majorité des pays un pilier de l'économie. IL remplit de multiples fonctions, notamment de pourvoyeur de richesse du continent en devises. Pour sauvegarder cet acquis, de nombreux Etats ont confiné leur économie dans une stratégie agro-exportatrice dont les signes d'essoufflement sont aujourd'hui perceptibles : une détérioration des termes de l'échange et la persistance si ce n'est l'aggravation de la pauvreté de la population.
- La redéfinition du rôle des acteurs qui confèrent désormais une place de plus en plus marquée aux organisations paysannes et du secteur privé, constitue une des évolutions majeures du secteur agricole. Mais elle semble bien insuffisante pour transformer structurellement l'agriculture africaine.

- L'émergence du marché régional de plus en solvable pour certaines catégories de produits, constitue une opportunité nouvelle que doit saisir le secteur agricole afin de limiter les risques et les chocs induits par la polarité du marché international.

CHAPITRE2 : SITUATION DU COMMERCE MONDIAL : POLITIQUE COMMERCIALE

L'impact du commerce sur le développement économique a toujours été une préoccupation majeure des économistes. Les relations entre commerce et développement ont été envisagées dans la littérature aussi bien négativement que positivement comme le révèle l'opposition classique entre libéralisme et protectionnisme (Montalieu, 2001). Cette question est encore aujourd'hui au centre d'un grand nombre de travaux portant sur le commerce international et sur le développement, notamment les auteurs de la Nouvelle économie internationale. Plusieurs travaux ont mis en évidence l'importance de la régulation des marchés nationaux, de la stabilisation des cours mondiaux ou des politiques d'intégration régionale sur le développement de l'économie des pays du Sud (Krugman et Obstfeld, 1998). Cependant, en Afrique, cette dimension n'a pas été suffisamment documentée par des études de cas. Les pays au Sud du Sahara manifestent une crainte généralisée relative à leur développement économique face à un commerce international exacerbé. Cette appréhension a été soulignée par les pays en développement lors de la 5ème Conférence des Ministres du Commerce de l'OMC tenue à Cancun au Mexique en novembre 2003. Des publications évoquent de plus en plus le risque encouru par les pays en développement de voir leur agriculture fragilisée par le commerce international. Ces documents soulignent notamment les poussées soudaines d'importations de produits alimentaires subies par ces pays et leurs impacts sur les marchés nationaux. Les effets négatifs de l'accroissement des importations, particulièrement sur les producteurs, prennent des proportions de plus en plus préoccupantes et deviennent l'enjeu de différents rapports sur la question. Ce phénomène a pris de l'ampleur au milieu des années 1990, et est interprété comme le résultat de l'ouverture des marchés nationaux permise par les Accords sur l'Agriculture signés à l'OMC. Des cas de poussées d'importations ont été mis en évidence dans 14 pays où des études de cas ont été conduites par la FAO en 1999. De même, des organisations nationales et internationales de la société civile ont fait état des problèmes soulevés par les poussées soudaines d'importations et leurs effets sur l'économie (Oxfam, 2002).

La question agricole est un des domaines clef dans les relations bilatérales et multilatérales entre l'Afrique et le reste du monde, notamment dans les négociations commerciales.

Tout d'abord, certaines caractéristiques du secteur agricole, leur rôle central dans la création d'emplois (surtout en Afrique) et leur capacité à nourrir une population de plus en plus urbaine, les définissent comme des activités particulièrement importantes pour la plupart des économies.

En d'autres en d'autres termes, c'est un secteur sensible et pour cette raison, sa libéralisation sera plus lente et rencontrera beaucoup de difficultés et de résistances (accès difficiles au marché mondial). En effet, le processus de libéralisation devrait entraîner des implications positives pour les pays compétitifs dont la production est en concurrence sur ces postes.

Dans le souci avoir un large éventail de la situation agricole, notre réflexion s'appuiera dans un premier temps à analyser cette situation dans les négociations internationales. Ensuite dans un deuxième temps étudier la question d'accessibilité des produits agricoles dans le marché mondial. En fin analyser le problème spécifique des subventions.

I. L'AGRICULTURE DANS LA POLITIQUE DE LIBERALISATION ET LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES

L'agriculture a connu des moments difficiles tout au long des différents cycles des négociations commerciales multilatérales, et ce n'est qu'avec la conclusion du Cycle d'Uruguay, en 1994, qu'elle s'est enfin pliée à la discipline de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) devenu OMC (Organisation du Commerce en 1994). Jusque-là, elle bénéficiait d'un certain nombre de dérogations aux règles du GATT. Les pays membres du GATT, notamment ceux qui avaient les moyens financiers de le faire, ont utilisé ces dérogations pour accorder des subventions aux exportations et imposer des restrictions quantitatives aux importations comme compléments à leurs politiques de soutien à leur agriculture nationale.

Les distorsions créées par ces mesures ont semé la confusion sur les marchés alimentaires mondiaux, et ce n'est que plus tard, à commencer par le Cycle d'Uruguay, que les négociations commerciales multilatérales ont cherché à remédier à cette situation. La Déclaration de Punta DEL Este, qui a lancé ce cycle en 1986, a défini un calendrier qui visait à abaisser les obstacles à l'importation et à limiter les subventions qui nuisaient directement ou indirectement au commerce des produits agricoles. L'inclusion de cette dernière catégorie de mesures s'est traduite par l'introduction de tout un ensemble de mesures de soutien aux agricultures nationales. La résistance de certains pays à l'idée de faire des concessions d'ensemble a retardé la conclusion de l'Accord sur l'agriculture lors du Cycle d'Uruguay.

L'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay contenait aussi un engagement à reprendre les négociations en vue de nouvelles réductions des protections accordées à l'agriculture et des mesures de soutien au commerce génératrices de distorsions. C'est ainsi que l'agriculture est restée l'une des composantes centrales du Cycle de négociations de Doha lancé en 2001.

Diverses questions ont été inscrites dans l'agenda des négociations, notamment accès des produits des pays en voie de développement au marché mondial, le soutien interne des producteurs, le soutien à l'exportation et le traitement spécial et différencié.

La principale préoccupation est la réduction des tarifs d'importation sur les produits agricoles. Ces tarifs varient d'un produit à l'autre. De plus, il existe des « contingents tarifaires », c'est-à-dire un volume défini des produits importés pour lesquels les droits de douane sont moins élevés. La discussion porte sur les questions suivantes : de combien et à quel rythme faut-il diminuer les tarifs ? Faut-il aussi harmoniser les différents tarifs sur les différents produits dans les différents pays ? Les contingents tarifaires doivent ils être revus à la hausse ? Peut-on les gérer de manière plus transparente ? Est-il judicieux de maintenir une « clause de sauvegarde spéciale » qui offre la possibilité de poser des restrictions temporaires à certaines importations afin de se protéger contre des variations brusques de prix ou de quantités

A ces questions, les positions des acteurs principaux des négociations à l'OMC figurent en résumé dans ce qui suit. Ceux-ci sont répartis en trois groupes selon leurs orientations principales. Les prises de position marquantes des organisations non gouvernementales sont données en complément.

➤ L'UNION EUROPENNE

L'union européenne se prononce pour une libéralisation accrue des échanges agricoles. En tant que « multifonctionnalité » convaincue, elle entend conserver une agriculture multifonctionnelle qui prenne en compte les exigences environnementales, le développement rural, la sécurité alimentaire et d'autres intérêts des consommateurs. Selon l'Union européenne, ce genre de considération autre que d'ordre commercial ne doit pas être sacrifié sur l'autel du libéralisme, elles doivent au contraire être favorisés dans le sens d'une réorientation des buts de l'agriculture pour tendre de la quantité vers la qualité. L'UE reconnaît, en tant que principal importateur mondial de denrées agricoles en provenance des pays en développement, les besoins spécifiques de celle-ci est largement prête à leur concéder des réglementations d'exception.

L'UE plaide pour une réduction modérée et égale des tarifs d'importation pour tous. Elle se prononce pour le maintien des mesures de soutien interne, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas liées à la production. Les subventions à l'exportation et les mesures à effet similaire doivent être diminuées.

Les pays en développement doivent recevoir un traitement préférentiel en ce qui concerne l'accès aux marchés. Ils devraient conserver la possibilité de protéger mieux et plus longtemps leurs propres marchés que les pays industrialisés. L'UE relie un accord dans le

domaine de l'agriculture à d'autres démarches de libéralisation dans des domaines non agricoles. De nombreux pays en transition se prononcent également pour une libéralisation progressive, pour le maintien de mesures de soutien ainsi que pour la prise en compte des considérations autres que d'ordre commercial.

➤ Les USA

L'ouverture des marchés représente pour les USA la question centrale en raison de l'importance de leur production agricole exportatrice.

Les barrières commerciales doivent tomber et des conditions concurrentielles identiques doivent être créées pour tous. L'idée de base est que l'ouverture des marchés conduira à une croissance globale. Les USA militent donc pour une libéralisation plus importante que l'UE. Ils proposent que les tarifs d'importation soient nettement diminués, proportionnellement aux tarifs existants, jusqu'à être supprimés à moyen terme.

Les mesures de soutien interne doivent pouvoir être maintenues mais en étant diminuées et liées à des conditions plus sévères. Les subventions à l'exportation doivent être supprimées après une période de transition et les crédits à l'exportation soumis à des règles plus strictes. Pour certains produits – non désignés – des engagements de réduction additionnels pourront encore être convenus. Les USA plaident pour des exemptions en faveur des pays en développement, mais seulement dans certains domaines spécifiques.

Les subventions accrues accordées à l'agriculture américaine ces dernières années et en particulier la nouvelle loi adoptée en 2002 – le fameux « farm bill » – laissent du moins planer quelques doutes sur la profession de foi des USA pour une libéralisation généralisée.

Pays en développement

Les pays en développement ont pris de l'importance ces derniers temps dans les négociations sur l'agriculture. Ils sont cependant loin de constituer un front uni ; ceci s'explique en particulier par les conditions agricoles très diverses d'un pays à l'autre. Plusieurs groupes d'intérêt de tailles diverses se distinguent et se recoupent. Le dénominateur commun des pays en développement peut se résumer ainsi : réduction importante des barrières commerciales et des mesures de soutien (davantage que ce que l'UE et les USA proposent) et en même temps mise en place de traitement spécial efficace en faveur des pays en développement pour le soutien de leurs buts de développement.

Le Groupe de Cairns : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle Zélande, Paraguay, Philippines, Thaïlande, Uruguay ne peut figurer parmi les pays en développement qu'avec des réserves, car trois états industrialisés en font partie. Il comprend des exportateurs importants

de denrées alimentaires qui, parmi les acteurs internationaux, prônent le plus manifestement une libéralisation rapide. Le groupe se prononce, comme les USA, pour une diminution importante des tarifs, mais exige en particulier une réduction massive des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation ; les pays en développement sont souvent défavorisés par de telles mesures et n'en disposent d'ailleurs pas souvent. Le groupe demande aussi des réglementations spéciales pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA). Le groupe est d'avis que les pays en développement doivent par exemple obtenir la possibilité d'instaurer des tarifs supplémentaires sur les produits subventionnés des pays industrialisés.

Le G21 recoupe en partie le Groupe de Cairns, mais comprend aussi de grands pays en développement – entre autres la Chine et l'Inde – et représente environ 65 % des paysans de la planète. Le groupe propose que les différents objectifs de réduction se situent dans le même cadre que ceux du Groupe de Cairns, tout en étant spécifiques à certains produits : par exemple, les tarifs à l'importation, souvent très élevés, sur les produits transformés doivent être fortement diminués ; et sur des produits qui proviennent essentiellement de pays en développement, les tarifs doivent être totalement supprimés. Les soutiens internes et les subventions à l'exportation des pays développés pour des produits concernant plus particulièrement des pays en développement doivent être davantage et plus rapidement réduits.

En plus d'objectifs de réduction moins sévères, le G21 demande de nombreuses réglementations spécifiques pour les pays en développement, telles qu'une clause de sauvegarde spéciale qui autorise des restrictions temporaires à l'importation, des possibilités supplémentaires de soutien interne pour les pays en développement ou la détermination de produits pour lesquels ces pays ne devront pas baisser leurs tarifs d'importation.

Les Etats de l'Union Africaine, le Groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et le groupe des pays les moins avancés (PMA) placent les notions de développement rural et de garantie des moyens d'existence au premier plan. Comme les deux précédents groupes, ils se prononcent pour une réduction massive des soutiens internes et des subventions à l'exportation. Ils sont cependant plus réservés quant à la diminution des tarifs d'importation, car ils s'efforcent de maintenir leurs préférences commerciales actuelles. L'érosion de ces préférences pourrait être neutralisée par un mécanisme de compensation. Diverses autres mesures pourraient favoriser les capacités d'exportation de ces pays : un programme d'amélioration de l'offre d'exportation de produits agricoles, la réduction des obstacles techniques au commerce ou une aide à la réalisation de normes correspondantes et

l'exemption de tarifs douaniers pour les produits en provenance des PMA. Les PMA devraient d'une manière générale être le plus possible exemptés de toute barrière commerciale et d'obligation de réduction. En plus de ces groupes significatifs se trouvent quelques autres groupes aux exigences orientées vers leurs propres spécificités économiques. Les Pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (NFIDC) se trouvent par exemple confrontés à des problèmes particuliers : la réduction des subventions à l'exportation exigée de façon générale entraîne un renchérissement problématique des importations de denrées alimentaires dans ces pays. Ceux-ci exigent un mécanisme compensatoire pour amortir ces effets négatifs

Oxfam International – l'une des grandes organisations internationales d'aide au développement – réclame un meilleur accès aux marchés pour les pays en développement et la fin des subventions agricoles dans les pays développés, qu'Oxfam qualifie de « dumping agricole ». Les pays les plus pauvres devraient pouvoir mieux protéger leur propre agriculture contre les importations à bas prix.

La **FAO** souligne également dans son constat d'observatrice lors de la Conférence ministérielle à Cancún le rôle central du commerce agricole dans la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la croissance. Elle admet cependant que depuis le « Cycle d'Uruguay », les importations alimentaires des PMA ont augmenté et leurs exportations ont diminué. Pour la lutte globale contre la pauvreté, il serait pourtant souhaitable que le développement se fasse en sens contraire car 70 % des personnes en situation de très grande pauvreté vivent dans les zones rurales des pays en développement. Par conséquent, la FAO somme les pays industrialisés de réduire leurs subventions à l'exportation et leurs tarifs sur les produits importés des pays en développement.

II. ACCES DIFFICIL AU MARCHÉ MONDIAL

Les relations commerciales entre PVD (plus particulièrement l'Afrique) et les pays développés ont été marquées, au cours de ces vingt dernières années, par des dynamiques distinctes suivant le bloc exportateur considéré. Plusieurs problèmes ont ainsi caractérisé les relations commerciales entre les pays africains et le reste du monde, plus particulièrement l'union européenne : barrières tarifaires

La formule utilisée pour réduire les tarifs est une moyenne non pondérée de tous les droits de douane. Ainsi tout pays a théoriquement la possibilité d'appliquer une réduction tarifaire minimale (15% pour les pays développés et 10 % pour les pays en développement) sur les produits sensibles, tout en procédant à des réductions importantes sur les produits moins

sensibles, pour remplir l'engagement de réduction totale (24 % pour les pays en développement et 36 % pour les pays développés).

1. LES BARRIERES TARIFAIRES

Il existe plusieurs de types barrières limitant ainsi l'accessibilité au marché mondial : droit de douane, subvention, contingentement etc.... Notre analyse sur les obstacles à l'accès aux marchés mondiaux porte essentiellement sur les équivalents ad valorem (EAV) – droits d'importation en pourcentage de la valeur ou du prix des produits importés – de diverses mesures protectionnistes du point de vue des exportateurs. De nombreuses études ont montré que les obstacles au commerce sont nettement plus élevés pour l'agriculture que pour les produits manufacturés.

Si les obstacles érigés par le Canada et par l'UE aux produits agricoles touchent surtout les pays exportateurs à revenu faible ou intermédiaire, ceux qu'opposent le Japon et les Etats-Unis frappent essentiellement les exportations des PMA.

Outre un niveau moyen de protection encore élevé, l'existence de nombreux pics tarifaire (droits de douane de 15 % ou plus) constitue un obstacle majeur aux exportations des pays africains. Ces pics, ou crêtes, peuvent atteindre des taux de 100 % dans l'agriculture et sont concentrés dans des produits à forte intensité de travail qui représentent un potentiel d'exportation important pour les PED, en particulier les PMA. Les crêtes tarifaires dans l'agriculture sont très courantes dans trois groupes de produits : les principales denrées alimentaires de grande consommation, les fruits et les légumes et les produits alimentaires transformés. En moyenne, près de 18% des lignes tarifaires en agriculture sont sujettes à des pics tarifaires dans les pays de l'OCDE comparé à 6 % dans les pays hors OCDE. Vingt huit pour cent du nombre total des lignes tarifaires en agriculture sont des pics tarifaires dans l'UE, 9 % aux USA et 22 % au Japon.

Aux Etats-Unis et au Canada, les pics tarifaires se situent dans le textile et l'habillement, tandis qu'on les trouve plutôt dans l'agriculture et les produits alimentaires dans l'UE et au Japon. D'après Lankes (2002), si tous les droits étaient consolidés à 15 %, les EAV sur le textile habillement diminueraient de 20 % pour les importations de la plupart des pays vers les Etats-Unis, tandis que les EAV sur les produits agricoles et denrées alimentaires importés par l'UE chuteraient d'environ 40 à 60 %.

La progressivité tarifaire (taxation plus élevée des produits transformés que des produits bruts) est moins marquée aujourd'hui mais n'a pas disparu avec le cycle d'Uruguay. Plusieurs études ont démontré que si le Cycle d'Uruguay a réduit la progressivité des droits,

celle-ci demeure importante pour plusieurs produits clés tels que le café, le cacao, l'oléagineux, les légumes, les fruits et noix.

Ce phénomène freine la diversification des exportations et condamne les Pays africains à rester dépendants de produits de base aux prix souvent volatils.

Les droits de douane sur les produits agricoles, en particulier ceux des zones tempérées, demeurent élevés. Alors que les taux consolidés des pays en développement sur le blé et le maïs s'élevaient à 94 et 90 % respectivement, ceux des pays de l'OCDE atteignaient 214 et 154 % au cours de la première année de mise en oeuvre des Accords du cycle d'Uruguay (1995).

Les droits de douane appliqués par les pays développés sur les exportations de produits agricoles en provenance des pays en développement, particulièrement le sucre, la viande et les produits laitiers, sont presque cinq fois supérieurs à ceux appliqués sur les produits manufacturés.

Pour le cas du cacao par exemple, l'Union européenne applique un tarif douanier zéro sur les fèves de cacao mais soumet la pâte de cacao à une taxe de 9,6 % et taxe le chocolat avec des tarifs pouvant atteindre 25%. Alors que 90 % des fèves de cacao sont cultivées dans les PED, seulement 44 % de la liqueur de cacao et 29 % du cacao en poudre sont produits dans ces pays. Pour ce qui est du produit final, le chocolat, seulement 4 % de la production mondiale émane des PED. Les droits de douane touchant les PMA ont été éliminés avec l'initiative « Tout sauf les armes » mais continuent de s'appliquer à de gros producteurs tels que le Ghana et la Côte d'Ivoire. Du fait qu'ils dépendent des matières premières plutôt que des produits finis, ces pays sont plus vulnérables aux chocs de prix. Or, le cours mondial du cacao (London Cacao Terminal) est soumis à de fortes fluctuations : le cours moyen est allé de 1,72 dollar la livre en 1977 à 0,50 dollar en 1992, 0,76 dollar en 1998 et 0,40 dollar en 2000. Contexte que les PED membres de l'OMC doivent renforcer leur participation aux organismes de normalisation.

Avec une évolution du commerce agricole vers des produits à plus forte valeur ajoutée mais périssables (fruits et légumes, viande), les préoccupations des consommateurs en matière de sécurité alimentaire se sont accrues et ont entraîné le développement de normes et de règles mises en place par les pouvoirs publics et le secteur privé pour assurer une certaine qualité et sécurité des produits et des processus de production. Ces mesures peuvent être très contraignantes et risquent d'être utilisées par certains pays en vue de limiter l'accès à leur marché.

2. LES BARRIERES NON TARIFAIRES ET AUTRES FACTEURS EXPLICATIFS.

Dans le cadre des Accords de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les pays membres peuvent exiger que les produits importés satisfassent à des normes internationales se rapportant à des prescriptions techniques, à la santé et à la sécurité, à des prescriptions sanitaires et phytosanitaires et à l'environnement. Les notifications annuelles de nouveaux OTC sont passées d'environ 10 à 20 au début des années 80 à plus de 400 à la fin des années 90.

Entre 1996 et 1999, les pays à revenu faible ou intermédiaire ont notifié qu'ils ne pouvaient pas satisfaire aux obligations SPS sur plus de 50 % de leurs exportations potentielles de viande, fruits et légumes dans l'Union européenne. Ainsi Ribier (2003) montre que l'accès au marché UE pour les exportations ACP est de moins en moins d'ordre tarifaire mais se pose de plus en plus en termes de respect de normes de tous ordres, notamment de normes sanitaires et phytosanitaires. Ces mesures peuvent constituer des obstacles plus importants que les droits de douane et les contingents, et constituent donc un domaine d'intervention privilégié pour une assistance financière et technique visant à aider certains pays à satisfaire à ces normes.

Un autre problème à plus long terme est l'érosion des marges préférentielles dont bénéficient la plupart des pays africains dans le cadre du système généralisé de préférences et autres régimes similaires, à mesure que les tarifs agricoles sont libéralisés sur une base multilatérale. En effet depuis 1975, l'Union européenne accorde un accès préférentiel à son marché aux pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) dans le cadre d'accords de coopération. En plus des préférences commerciales non réciproques, les deux Conventions de Yaoundé (1963-1975), suivies des quatre conventions successives de Lomé (1975-2000) comprenaient une série de protocoles sur des produits particuliers et des instruments de coopération commerciale. Le nouvel Accord de Cotonou signé en juin 2000 étend ces préférences à huit années supplémentaires (jusqu'au début de 2008), pour tous les pays d'Afrique Sub-saharienne, à l'exception de l'Afrique du Sud, ainsi que la plupart des pays indépendants du Pacifique et des Caraïbes. Après 2008, afin de rendre ce traitement préférentiel compatible avec les règles de l'OMC, l'UE propose de le remplacer par des Accords de libre échange réciproques à négocier avec des groupements régionaux. Pour les PMA, néanmoins, les préférences pourraient être maintenues sans réciprocité. Malgré le régime préférentiel (droit d'entrée en franchise pour les produits industriels et les produits agricoles primaires), la part des pays ACP dans le total des importations de l'UE a continuellement baissé. En 20 ans, celle-ci a même reculé de 8% en faveur des pays d'Asie qui ne bénéficient pas de régimes préférentiels.

Pour les pays africains, beaucoup d'incertitudes demeurent sur la période de l'après – Cotonou, mis à part l'aspect politique de l'allocation du mandat de négociation aux groupements régionaux. L'ouverture de leurs marchés à l'UE risque d'accroître la concurrence sur leurs propres marchés et les pays africains devront probablement identifier les secteurs "sensibles" compte tenu de leurs objectifs de développement et négocier des dispositions de sauvegarde spécial.

Bien que les contingents tarifaires ont créé de nouvelles possibilités d'accès aux marchés, un certain nombre de facteurs - manque de transparence dans leur administration, établissement inégal des tarifs à l'intérieur des quotas - ont contribué à une sous utilisation des contingents (quelque 60-65% au total).

III. LE PROBLEME SPECIFIQUE DES SUBVENTIONS

1. NATURE DES SUBVENTIONS ET VOLUMES DES SUBVENTIONS

a. Soutien interne

Les subventions de tout genre en faveur de l'agriculture d'un pays sont à regrouper sous cette appellation. Ces subventions sont classées en trois catégories, selon la terminologie de l'OMC : la « catégorie orange » regroupe toutes les mesures de soutien ayant des effets de distorsion sur les échanges commerciaux, en particulier celles qui influencent les prix des produits ou leur quantité. Font partie de la « catégorie bleue » les mesures faisant en principe partie de la première catégorie, mais qui contraignent les paysans à limiter leur production. La « catégorie verte » regroupe les mesures n'ayant que peu ou pas d'effets de distorsion sur les échanges commerciaux, telles que les compensations financières indépendantes des produits ou des prix que les paysans reçoivent directement, ou les programmes de la protection de l'environnement ou de développement régional. D'après les règles établies aujourd'hui, les subventions de la première catégorie doivent être réduites, ce qui n'est pas le cas des subventions des deuxième et troisième types. La question est de savoir de combien et à quelle vitesse les mesures de soutien doivent être réduites et lesquelles pourront encore être autorisées à l'avenir ?

En vertu de l'Accord, tout soutien interne en faveur des producteurs agricoles est soumis à des règles. Les deux catégories suivantes de soutien interne ont été définies et régulées dans le cadre de l'accord sur l'agriculture (ASA) :

➤ Les mesures de soutien interne sujets à des engagements de réduction parce que considérées comme ayant des impacts conséquents sur le volume de la production, aussi bien au niveau du produit fini, qu'au niveau du secteur agricole dans son ensemble. Elles sont

exprimées en terme de "Mesure globale de soutien" ou MGS totale⁷. Une fois que la MGS totale de base a été calculée pour la période de base 1986-1988, la réduction s'effectue par tranches annuelles égales sur la période de mise en oeuvre. Les valeurs de la MGS annuelle totale courante sont incluses dans la liste des pays. En pratique, elles indiquent le niveau qu'une mesure de soutien soumise à réduction ne doit pas dépasser pour une année donnée.

- Les mesures de soutien exemptes d'engagements de réduction. Celles-ci comprennent :
- Les mesures de la "catégorie verte", définies par les Membres comme n'ayant pas ou peu d'effets de distorsion sur le commerce ou la production. Autre élément de cette catégorie, les paiements directs au titre de programmes de limitation de la production (souvent appelés mesures de la "catégorie bleue")
 - Le traitement spécial et différencié pour les pays en développement (TSD) au titre de l'article 6 (les mesures liées au développement).
 - Les exemptions "de minimise" qui autorisent, par produit agricole, un soutien n'excédant pas 5% du total de la valeur de la production intérieure du dit produit, pour les pays développés, et 10% pour les pays en développement.

b. Subventions à l'exportation

Cette notion regroupe les mesures pour baisser les prix ou toute aide aux exportations agricoles. En plus des subventions directes, les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales d'État exportatrices privilégiées ou les aides alimentaires peuvent aussi avoir un effet de ce type. Le débat tourne surtout autour des questions suivantes : de combien et à quel rythme faut-il réduire les subventions à l'exportation ? Quels sont les produits à prendre en compte en priorité ? Quelles règles faut-il établir pour les autres mesures à effet similaire ? Elles sont mesurées aussi bien en terme de volume des exportations subventionnées (tonnes) que de valeur de ces subventions (exprimée en dollars des Etats-Unis). Dans la liste des pays, les membres doivent spécifier:

- Le niveau de soutien pour la période de base 1988-1990 pour les produits ou les Groupes de produits considérés.
- Le niveau consolidé de subvention en 1995, qui constitue le point de départ de la réduction.
- Le niveau final de subvention après réduction du niveau de base sur la période de mise en oeuvre. Il existe certaines exemptions pour les pays en développement, notamment pour ce qui est des subventions aux coûts de commercialisation, de transformation et de transport (Article 9.4 de la ASA).

Traitement spécial et différencié

Cette appellation – parfois aussi nommée « catégorie développement » – regroupe les discussions autour des traitements spéciaux qui prennent en compte les besoins des pays en développement et qui doivent leur permettre d'atteindre des objectifs tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement rural. Deux questions sont au coeur du débat : premièrement, jusqu'à quel point les pays industrialisés doivent-ils réduire leurs obstacles au commerce au profit, plus particulièrement, des pays en développement ? Deuxièmement, jusqu'à quel point peut-on permettre aux pays en développement d'avoir la possibilité de protéger et de soutenir leur propre agriculture ? Il reste encore la question de savoir s'il faut faire une distinction entre les différents pays en développement.

“L'objectif à long terme” de l'ASA est “d'établir un système de commerce équitable et axé sur le marché au moyen d'un programme de réformes fondamentales comprenant des règles renforcées et des engagements spécifiques concernant le soutien et la protection afin de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir”. Dans la mise en oeuvre de ces objectifs, chaque pays membre de l'OMC est contraint de prendre des engagements quantitatifs de réduction par produit dans les trois domaines de l'Accord. Ces engagements sont inclus dans un document légal, appelé la liste des pays. Pour chaque domaine, les engagements de réduction sont calculés à partir de la période de base et sur une période de mise en oeuvre définis lors des négociations et reflétés dans les modalités. La période de base est la période à partir de laquelle les réductions sont calculées. La période de base utilisée pour l'accès aux marchés et le soutien interne est 1986-1988, et pour les subventions à l'exportation, 1986-1990. La période de mise en oeuvre est de six ans, à partir de 1995 pour les pays développés et de 10 ans pour les pays en développement.

Le tableau 1 ci-après fournit les taux de réduction requis pour chaque pays pendant la période de mise en oeuvre. On notera que les pays les moins avancés (PMA), dont 33 sont des pays africains, n'ont pas d'engagement de réduction au titre de l'Accord sur l'agriculture

Tableau1 : Les Taux de réduction requis dans l'Accord sur l'Agriculture (en pourcentage)

<i>Domaines de Réforme</i>	<i>Pays développés</i>	<i>Pays en développement</i>	<i>Pays les moins avancés</i>
<i>Période de mise en oeuvre</i>	1995-2000	1995-2004	
ACCES AU MARCHÉ			
<i>Période de base</i>	1986-88	1986-1988	
<i>Moyenne tarifaire simple</i>	36	24	0
<i>Taux de réduction minimal pour chaque ligne tarifaire</i>	15	10	0
SOUTIEN INTERNE			
<i>Période de base</i>	1986-1988	1986-1988	
<i>Mesure globale de soutien totale /(MGS)</i>	20	13.3	0
SUBVENTION A L'EXPORTATION			
<i>Période de base</i>	1986-1990	1986-1990	
<i>Valeur des dépenses au titre des subventions</i>	36	24	0
<i>Volume des exportations subventionnées</i>	21	14	0

Source : Centre International pour le Commerce et le Développement Durable

Dans la mise en œuvre des ASA, les engagements des pays africains ont été limités par les mesures de libéralisation prises avant le cycle d'Uruguay.

En effet mis à part l'Afrique de Sud, tous les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) ont reporté une MGS totale égale à zéro. Suite à une série de mesures de libéralisation unilatérales dans le cadre de Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) – réduction des droits de douane, élimination des subventions à l'intrant, élimination du contrôle des prix, etc. - la plupart des mesures de distorsion commerciale ont été éliminées ou abaissées à des niveaux minimaux, de manière autonome, avant la conclusion des Accords de Marrakech.

De plus la majorité des pays africains n'ont notifié qu'un faible niveau de soutien l'agriculture au titre des mesures de la « catégorie verte ». Bien que ces mesures couvrent de nombreux programmes d'assistance à l'agriculture en Afrique subsaharienne, notamment ceux concernant les services fournis par le gouvernement en matière de recherche, protection des plantes etc., les dépenses des pays africains dans le cadre de cette catégorie sont insignifiantes comparés à celles des autres Membres de l'OMC.

Bien que les exemptions prévues dans le cadre du traitement spécial et différencié (TSD) fournissent au pays en développement une plus grande marge de manœuvre pour assister leur secteur agricole - notamment à travers des subventions aux intrants destinées aux producteurs à faibles revenus et des subventions à l'investissement – seuls quelques pays ont eu recours à ces dispositions. Par compte aucun pays n'a reporté de mesures de la « catégorie bleue ».

La plupart des pays d'Afrique sub-saharienne ont choisi l'option des taux plafonds. Ils ont généralement établis des taux consolidés élevés et uniformes. Cette option leur donne une plus grande marge de manoeuvre dans la mesure où la plupart d'entre eux ont déjà entrepris une libéralisation unilatérale dans le cadre des programmes d'ajustement structurel où l'une des conditionnalités était la conversion des barrières non tarifaires en droits de douane ainsi qu'une réduction de ces droits. La grande majorité de leurs droits de douane étant déjà bas, l'option d'un tarif consolidé élevé leur permet néanmoins d'augmenter à l'avenir leurs droits de douane appliqués dans la limite de ce tarif consolidé. Il en va de même pour les pays ayant un tarif extérieur commun peu élevé. Cependant peu de pays ont utilisé la formule de tarification à la place de la procédure de taux de consolidés (exemple: l'Union douanière de l'Afrique du sud, la SACU).

Tableau 2 : Dépenses dans le cadre des mesures de la catégorie verte, 1995 – 1999

<i>Pays</i>	<i>1995</i>		<i>1999</i>	
	Montants en millions US\$	Part des mesures de catégorie verte par Membres (en %)	Montants en millions US\$	Part des mesures de catégorie verte par Membres (en %)
Total des Dépenses notifiées	129,440	100.00	126,735	100.00
Total des dépenses notifiées par les pays développés	110,173	85.1	110,958	87.5
Total des dépenses notifiées par les pays en développement	19,271	14.9	15,776	12.5
Total des mesures notifiées par les pays africains (sans l'Afrique du Sud)	315	0.24	495	0.39

Cependant les bénéfices de la mise en œuvre de l'ASA par les pays développés ne se sont pas encore matérialisés. En effet, Les niveaux réels de la MGS dans les pays de l'OCDE sont de loin inférieurs à la valeur totale courante de la MGS inscrite dans la liste des pays. En dépit des engagements de réduction, le soutien interne réel dans les pays de l'OCDE demeure élevé. Le niveaux global des subventions a plutôt augmenté dans les pays de l'OCDE, passant de 247 milliards de dollars USA en 1986-1988 à 274 milliards de dollars USA en 1998. Cela a été rendu possible par un recours accru aux mesures de la catégorie verte qui sont exemptes de réduction au titre de l'ASA.

Le volume des exportations subventionnées est resté en deçà des niveaux autorisés pour la plupart des utilisateurs de subventions à l'exportation. Au cours de la période 1995-98, les

taux d'utilisation des subventions était compris entre 14 et 42 % pour les céréales, moins de 4% pour les oléagineux et les produits gras, 58 à 70 % pour les produits laitiers, 54 à 71 pour cent pour les produits de l'élevage et 20 à 38 pour cent pour les autres produits. Au vu de la tendance des prix mondiaux à la baisse au cours de ces dernières années, les taux d'utilisation ont encore baissé.

2. IMPACT DES SUBVENTIONS DES USA ET L'UE SUR LA COMPETIVITE DES PRODUITS DE L'AFRIQUE

Les subventions des pays développés exercent des effets négatifs sur le commerce international et sur les économies des pays africains en particuliers. La commercialisation de divers produits souffrent de ces soutiens. Dans notre analyse, nous prendrons comme témoin le cas du coton. En effet nos agriculteurs qui produisent le kilogramme de coton 50 % moins cher que leurs concurrents des pays développés, ce qui le place parmi les plus compétitifs au monde, subit de plein fouet l'impact négatif des subventions au coton.

Selon le CCIC (Comité consultatif international du coton), ces subventions se sont élevées à 5,8 milliards de dollars pour la campagne 2001/2002. Il s'agit principalement de deux régions fortement développées : les États-Unis (3,3 milliards de dollars) et l'Union européenne (1 dollars).

Les niveaux très élevés de soutien octroyés aux producteurs de coton de certains pays membres de l'OMC sont l'une des causes directes et majeures des problèmes rencontrés par l'activité cotonnière mondiale. En effet ces soutiens gonflent artificiellement l'offre sur les marchés internationaux et dépriment les prix à l'exportation. En 2001, la production de coton représentait au Bénin, au Burkina, au Mali et au Tchad, 5 à 10 % du produit intérieur brut et près de 30 % des recettes d'exportation totales.

Plus de dix millions de personnes des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dépendent directement de la production cotonnière, et plusieurs autres millions de personnes sont affectées de manière indirecte par les distorsions sur les prix du marché mondial du fait des subventions à la production et à l'exportation de ce produit agricole.

Du point de vue macro-économique, ces subventions ont des effets considérables. Par exemple les subventions allouées aux producteurs de coton dans certains pays membres de l'OMC dépassent de plus de 60 % le PIB total du Burkina. En 2001, le Mali a reçu 37 millions de dollars d'aide internationale, mais a subi une baisse de 43 millions de dollars de ses recettes d'exportations liées au coton. Il va sans dire que de telles pratiques donnent aux secteurs agricoles des pays nantis un avantage concurrentiel déloyal par rapport aux pays en développement comme les nôtres.

Les cours mondiaux du coton sont fondamentalement affectés par les subventions octroyées par les principaux pays producteurs de coton à leurs paysans. Pour la campagne 2001/2002, en termes réels, les prix du coton n'ont probablement pas été aussi bas depuis 1793 alors que les stocks de report culminent à leur plus haut niveau qu'ils ne l'ont été depuis une quinzaine d'années. La part de production mondiale bénéficiant de subventions du gouvernement est passée de 52 % en 1999/2000 à 59 % en 2001/2002. Ainsi, par exemple, les subventions octroyées par la Chine, les Etats-Unis et l'Union Européenne sont respectivement de 20 %, 50 % et 100 % des cours mondiaux. Le Comité Consultatif International sur le coton estime que sur huit pays qui subventionnent la production du coton (Etats-Unis, Chine, Union Européenne, Turquie, Brésil, Mexique, Egypte), le niveau d'assistance directe à la production durant les 5 saisons entre 1997/1998 et 2001/2002 ont été de l'ordre de 3,8 à 5,3 milliards de dollars. De surcroît, des ententes comme l'Arrangement Multifibre, qui permettent aux pays développés de restreindre l'importation des textiles des pays sous-développés, affecte négativement le développement des filières cotonnières dans les pays africains. Ces subventions ont pour effet d'encourager une augmentation de la production, ce qui contribue davantage à la baisse des cours mondiaux. Avec la nouvelle loi agricole américaine de 2002, les subventions américaines augmenteront sensiblement, ce qui en face d'une consommation qui se redresse difficilement, risque de faire baisser les prix davantage sur le marché mondial. Ces subventions ont provoqué des chocs économiques et sociaux négatifs sur les pays producteurs africains. Par ce fait, le Burkina a perdu en 2001 1% de son PIB et 12% de ses recettes d'exportation, le Mali 1,7% et 8%, le Bénin 1,4% et 9%.

Le coton occupe incontestablement une position stratégique dans les politiques de développement et programmes de réduction de la pauvreté de nos pays.

Alors que la production du coton ne représente qu'une part minime de l'activité économique des pays industrialisés, elle est pour l'ensemble de nos Etats, un élément déterminant des politiques de réduction de la pauvreté et un facteur primordial de stabilité politique et sociale. La production cotonnière est un maillon essentiel du développement de nos pays par les effets induits sur la promotion des infrastructures.

Par ce fait, les producteurs de l'Afrique du Centre et de l'Ouest sont les plus perdants du fait des politiques en vigueur au niveau international, étant donné qu'ils sont pénalisés à la fois sur le plan intérieur par les mesures de désengagement de l'Etat et de libéralisation contenues dans leurs programmes de réformes économiques et sur les marchés internationaux par les subventions en place chez leurs concurrents. Les Etats africains, plutôt que de percevoir des recettes de l'exportation du coton, sont obligés de déboursier des ressources pour éviter

l'effondrement de la filière et des effets négatifs en terme de pertes d'emploi et traumatismes sociaux. A cause du tassement actuel des cours mondiaux, les pays de l'Afrique du Centre et de l'Ouest ont du octroyer des subventions de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars EU pour la zone dans son ensemble afin d'amortir l'impact de l'effondrement des cours mondiaux. On estime que les filières nationales auraient été rentables si le cours international du coton avait excédé 50 cents la livre. La suppression des subventions américaines à elles seules aurait permis d'augmenter les recettes cotonnières d'environ 250 millions de dollars EU dans les pays d'Afrique du Centre et de l'Ouest, ce qui représentent environ 14 % des flux d'aide publique au développement dans la zone. L'effet bénéfique de la suppression des subventions dans les autres principaux pays producteurs de coton comme la Chine et l'UE aurait encore contribué davantage à la croissance à long terme et sur la réduction de la pauvreté en Afrique du Centre et de l'Ouest. Par conséquent, une attention immédiate à l'impact négatif s'impose afin de permettre une juste rémunération des efforts de la communauté internationale et des pays en voie de développement dans leur lutte contre la pauvreté.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DES INDICATEURS DE LA COMPETITIVITE : LE CAS DU COTON PAR EXEMPLE

Terme à la mode depuis le début des années 80, la compétitivité apparaît dans les études africaines dans une période de crise économique grave. La définition de cette notion est assez complexe. Ainsi selon Andrea Tyson la compétitivité se définit comme étant « son aptitude à produire des biens qui satisfont au test de la concurrence sur les marchés mondiaux et à augmenter simultanément et de façon durable le niveau de vie de la population. Cette notion de compétitivité ramène également à la capacité de produire des coûts inférieurs à ceux des concurrents. Cette assertion est partielle car s'il s'agit, éventuellement, de produire (moins cher), il s'agit aussi de produire (plus) et éventuellement de produire (mieux).

Ainsi, on peut distinguer trois composantes de la notion de compétitivité :

- le prix de revient, qui découle de la structure des coûts et des coûts des facteurs,
- le volume, qui correspond à la capacité de production,
- la qualité, qui renvoie aux caractéristiques intrinsèques du produit et aux conditions de sa mise en marché (régularité et homogénéité des lots par exemple).

Dans le cas des produits agricoles exportés par les pays de la Zone franc, la (compétitivité - prix) présente peu d'intérêt (dans une optique de vente), dans la mesure où les produits mis en marché sont généralement des produits bruts ou faiblement transformés qui sont vendus en référence à un cours mondial : il existe un prix international et on peut gagner plus ou moins lors de la vente mais on ne peut pas vendre plus (ou marginalement) en offrant un prix inférieur au marché (sauf situation spécifique qui permettrait d'envisager une politique de dumping). La compétitivité en volume qui apparaît comme essentielle, puisque c'est par les volumes avant tout que peuvent s'acquérir et se conserver des positions sur le marché international. En fin la (compétitivité-qualité) permet d'écouler plus facilement les productions, sans décotes, et d'accéder éventuellement à des marchés spécifiques plus rémunérateurs.

Il ne sert à rien de produire moins cher et mieux si on ne dispose pas des capacités à (faire du tonnage). La part de marché constitue ainsi l'indicateur privilégié de représentation de la compétitivité, puisqu'elle exprime la capacité à vendre en fonction des trois critères précédents, même si l'effet volume est déterminant dans le cas des marchés agricoles.

Cette étude de la compétitivité résulte de la production et des échanges (exportations et importations) interafricaines mais surtout entre l'Afrique et le reste du monde. Celles-ci portent divers secteurs des produits agricoles.

Comme l'analyse détaillée de tous ces secteurs serait trop fastidieuse à présenter, nous avons opté d'analyser le secteur du coton à titre illustratif dans la compétitivité des produits agricoles de l'Afrique.

Conformément aux objectifs de cette étude, la sélection de ce secteur se justifie par l'impact probablement plus direct sur la contribution à la formation du PIB et donc à la croissance économique de certains pays africains.

I. LES ELEMENTS PRIX DE LA COMPETITIVITE

L'analyse de la compétitivité-prix peut-être approchée de différentes manières. Dans notre étude, nous allons limiter notre analyse à deux éléments de la compétitivité-prix qui nous paraît essentiel : taux de change effectif réel (TCER) et le coût de production.

➤ Le taux de change effectif réel (TCER)

Le TCER peut être considéré comme un indicateur de compétitivité-prix à court terme, à condition que la productivité globale reste inchangée. En effet, des progrès de productivité se traduisent, toutes choses égales par ailleurs, par une appréciation du TCER et, dans ce cas précis, une telle appréciation ne peut s'interpréter comme une perte de compétitivité.

La dévaluation de 1994 a induit des gains de compétitivité-prix à court terme au sein de la zone franc. Ces gains ont été légèrement supérieurs en zone UEMOA (dépréciation du TCER composite de 36 % entre 1993 et 1994) qu'en zone CEMAC (dépréciation de 32,5 % seulement). Les deux sous-zones ont progressivement reperdu une partie de leur compétitivité-prix face à leurs concurrents. Jusqu'en 2000, le TCER composite ne s'était apprécié que de 8 % pour l'ensemble de la zone franc par rapport à son niveau post-dévaluation de 1994, essentiellement du fait de la forte appréciation du dollar entre 1998 et 2000. Depuis, l'appréciation s'est accélérée. Entre 2000 et 2005, le TCER s'est apprécié de 12,7 % en zone franche (13,4 % dans l'UEMOA et 11,8 % dans la CEMAC). Entre 2004 et 2005, le TCER composite s'est apprécié d'environ 2 % dans l'ensemble de la zone, pour atteindre son niveau le plus haut depuis la dévaluation. Entre 2005 et 2006, il s'est déprécié de - 0,6 % en zone franc (- 0,2 % dans l'UEMOA et - 1,6 % dans la CEMAC), notamment du fait de l'appréciation relative du cours du dollar en 2006 et de la bonne tenue de l'inflation en zone CEMAC. Ainsi, entre 1994 et 2006, la zone franc a enregistré une perte de compétitivité-prix globale (mesurée par le TCER composite) de 21 % (22 % dans l'UEMOA et 19,5 % dans la CEMAC). On note toutefois une tendance à la dépréciation amorcée en 2005 avec la dépréciation de l'euro face au dollar. L'appréciation réelle enregistrée jusqu'en 2005 s'est surtout opérée sur les marchés à l'exportation. Le TCER à l'exportation s'est en effet apprécié de 24 % en zone franc entre 1994 et 2006 (idem dans l'UEMOA et dans la

CEMAC). Entre 2005 et 2006, le TCER à l'exportation s'est déprécié de 2,7 % dans l'UEMOA, de 3,0 % dans la CEMAC et de 2,8 % en zone franc, selon un mouvement semblable à la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar sur cette période. L'appréciation du TCER à l'importation a été moindre : 19,3 % en zone franc, 21 % dans l'UEMOA et 17 % dans la CEMAC entre 1994 et 2006. La perte de compétitivité à l'exportation est notamment imputable à l'appréciation de l'euro depuis 2001 (et donc du franc CFA) vis-à-vis du dollar et des monnaies des pays concurrents à l'exportation.

➤ **La compétitivité-prix analysée en terme de coût de production**

Afin de compléter notre analyse, il convient d'examiner des facteurs de la compétitivité prix du coton africain, notamment à travers les données sur les coûts de production : éléments de comparaison internationale des coûts de production. La principale source¹ d'information sur les coûts de production des filières cotonnières dans le monde émane des enquêtes du Comité Consultatif International du Coton (CCIC), menées tous les trois ans et dont la dernière, en 2003/04, a porté sur trente pays. Nous examinons les filières des principaux acteurs sur le marché du coton, dont les systèmes de production sont relativement distincts. Pour l'Afrique de l'Ouest, nous analysons les coûts de production au Mali et au Bénin (le choix du Bénin permet d'étudier la nouvelle organisation due à la libéralisation). Nous les comparons à ceux d'acteurs prédominants à l'économie intermédiaire (Chine, Brésil, Turquie), et à ceux des Etats-Unis, le premier exportateur mondial à la mécanisation très avancée.

Un premier indicateur est le coût net de production en dollars par kilogramme de fibre. En 2003/04, le coût net de production de la fibre (hors valeur locative des terrains et valeur des graines¹) était en moyenne de 1,14 \$/kg dans le monde d'après le CCIC. Ce coût peut augmenter jusqu'à 1,52\$/kg de fibre si les terres sont louées. Si l'on rapporte ce chiffre au coût moyen de production du coton-graine, qui est de 0,33 \$/kg, on peut en déduire que les coûts d'égrenage, les coûts économiques et les coûts fixes sont importants. L'Argentine, le Brésil et la Chine apparaissent comme les pays les plus compétitifs (0,75-1 \$/kg) loin devant les pays africains (1,32 \$/kg) et les Etats-Unis (1,48 \$/kg). Il ressort de l'enquête 2001 que certains pays africains étaient particulièrement compétitifs, avec un coût de production de 0,66 \$/kg pour le Bénin, soit 10 % au dessus du Brésil. Cet écart important entre 2001 et 2003 est en partie dû à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar : ainsi avec une parité de 1 euro

¹Ces données sont exclues afin de permettre les comparaisons entre pays, car les statistiques de prix de la terre ne sont pas toujours disponibles et parfois l'accès à la terre n'est pas monétaire. De même, le prix des semences n'est pas forcément représentatif de leur coût réel, notamment dans le cas de filières intégrées fournissant les semences

pour un dollar, les coûts de production pour le Bénin et le Mali se situeraient autour de 1 \$/kg et seraient concurrentiels avec le Brésil et la Chine.

Tableau : Comparaison des coûts production

	Coûts du coton graine		Coûts monétaires variables		Coûts net du coton fibre	
	\$/ha	\$/kg	\$/ha	\$/kg	\$/ha	\$/kg
Argentine	410,11	0,21	427,06	0,65	498,01	0,75
Australie	886,84	0,21	936,49	0,66	1936,64	1,37
Brésil	1122,07	0,31	1049,13	0,80	1277,40	0,98
Chine	886,29	0,32	706,15	0,67	1069,35	1,02
Mali	388,18	0,34	545,97	1,15	626,94	1,32
Bénin	484,43	0,46	0,46	1,23	597,17	1,33
Turquie	1208,8	0,32	1534,37	1,12	1827,47	1,34
Etats-Unis	671,02		670,70	0,92	1082,02	1,48

Source : CCI (2004).

Les différences entre les pays s'expliquent au niveau de la structure des coûts, qui n'est absolument pas la même en fonction des pays. Une première différence importante se situe au niveau des coûts économiques (gestion et administration) qui sont beaucoup plus faibles dans les pays africains que dans les pays développés (Australie, Etats-Unis). Cette différence peut s'expliquer par un coût plus élevé du remboursement des emprunts – intégré dans les coûts de gestion – dans les pays développés. A contrario, les coûts d'appui-conseil aux producteurs et de collecte et transport du coton graine vers les usines sont plus importants en Afrique tant pour des raisons de productivité individuelle, de taille des exploitations, du rayon moyen de collecte du coton graine que du coût de certains facteurs, notamment de l'énergie et des transports. Il est intéressant de noter la différence entre le coût de culture au Mali et au Bénin, qui provient d'une plus forte mécanisation de l'agriculture au Mali (travaux du sol, semis et sarclages). Les coûts élevés en Chine s'expliquent par le prix de la terre qui est relativement élevé comparé aux autres pays, tandis qu'au Brésil le poste le plus important au niveau cultural est l'application d'engrais et de produits phytosanitaires. On soulignera le poids des coûts fixes aux Etats-Unis qui est essentiellement expliqué par les dotations aux amortissements nécessaires pour rentabiliser la forte mécanisation américaine. Enfin, dans le contexte actuel de hausse du prix du pétrole, on notera que l'Afrique de l'Ouest et du Centre

assure une production à faible coût d'énergie qui devrait lui permettre d'obtenir un gain concurrentiel significatif par rapport aux pays les plus performants (Australie, Brésil et Etats-Unis) mais qui ont une production à fort coût énergétique. L'interprétation de ces données est à considérer avec prudence. En effet, les méthodes utilisées pour déterminer les coûts de production ou les coûts d'opportunité (de la terre notamment) entraînent un biais probable. En outre, la vente du coton-graine, qui peut couvrir une partie significative des coûts de production, n'est pas systématique (ou les données ne sont pas disponibles). Les coûts de production sont donc difficilement comparables. Cette enquête doit être davantage considérée comme donnant des indications de nature qualitative que comme une mesure quantitative de la compétitivité prix.

II. LA COMPETITIVITE HORS PRIX

1. La qualité

Les fibres de la zone franc sont réputées pour leur bonne qualité générale, mais cet avantage est aujourd'hui menacé. La qualité du coton africain est considérée comme plus homogène que celle du coton américain – même s'il n'est pas aussi blanc – du fait de conditions naturelles similaires et du nombre limité de variétés utilisées. Au niveau de la longueur de la fibre, 60 % de la production de la zone franc se situe au-dessus du seuil de 1-3/32 pouces retenu dans l'Indice A de Cotlook, alors que 40 % de la récolte américaine se range dans, ou au-dessus, de cette catégorie. Cet avantage pour le coton africain n'est donc pas suffisamment valorisé dans la construction de l'Indice A. Autre atout, la récolte étant entièrement manuelle en Afrique de l'Ouest, moins de résidus et de fibres abîmées sont susceptibles d'être trouvés dans le produit final, ce qui permet une meilleure transformation de la fibre. Ces facteurs expliquent que la part de marché du coton africain sur le secteur des cotons de qualité (moyen et haut de gamme) est de l'ordre du tiers (Estur, 2005). Malgré ces avantages, l'image du coton africain semble se dégrader, notamment en raison de la contamination de la fibre par des corps étrangers, tels que les résidus d'emballage en polypropylène. Ce problème s'est aggravé par l'augmentation des volumes de production et une logistique qui ne suit pas au niveau des conditions de stockage et de transport. Ceci explique qu'il peut y avoir une décote sur le coton de la zone franc. Au Zimbabwe, l'instauration d'une prime à la qualité lors de la réception du coton par les usines d'égrenage, incite les producteurs à plus de rigueur lors du stockage et du transport du coton afin d'éviter ces contaminations. Cela se traduit selon le CCIC par une prime d'environ 10 % sur le prix de vente de la fibre par rapport aux autres origines africaines, même si les volumes de production ne sont pas comparables (75 000 tonnes en 2004/2005) par rapport aux grands producteurs ouest-africains. De même, Fok

(2005) constate que le coton australien, qui est comparable à celui d'Afrique de l'Ouest, bénéficie d'une prime par rapport à l'Indice A, au moins égale à 5 cents la livre, et plaide pour une meilleure valorisation du coton ouest-africain.

Pour améliorer les performances du secteur, il conviendrait d'améliorer l'efficacité de la filière à différents niveaux. Il y a tout d'abord la question des surcoûts qu'il est souvent indispensable d'assurer : coûts d'encadrement agricole, coûts de transport liés aux distances entre les lieux de production et les unités d'égrenage, l'entretien des pistes parfois assuré par les sociétés cotonnières alors qu'il devrait être assuré par l'Etat. Comme 60 % du prix du coton revient aux agriculteurs, il semble difficile de diminuer significativement les coûts de production sans diminuer les revenus des producteurs. Cependant une augmentation des rendements des exploitations permettrait aux producteurs d'augmenter leur marge. Une meilleure gestion des intrants agricoles et une vulgarisation d'itinéraires culturaux innovants permettraient sans doute d'augmenter sensiblement les rendements. De plus, la création d'un label de qualité pour le coton africain (coton équitable par exemple) pourrait être une solution intéressante pour augmenter la valeur ajoutée de la production.

2. compétitivité en volume

La compétitivité en volume tel qu'elle est définie par M. Debonneuil et M. Delattre (1987) considère les nécessités de s'adapter aux évolutions de la demande internationale en investissant et en réallouant les facteurs de production. Cette forme de compétitivité est donc étroitement liée à la qualité de spécialisation, c'est-à-dire ce que G. Lafay appelle compétitivité structurelle. Dans notre analyse, la compétitivité traduit la capacité interne de production et de commercialisation au sens large. En effet, la compétitivité-prix ou compétitivité-qualité sont peu « efficace » si le pays exportateur n'est pas capable de produire en quantité suffisante pour répondre à la demande. La compétitivité en volume est insuffisante quand, pour des raisons d'organisations internes (gestion, commercialisation etc.), la part de marché ne progresse pas alors que le prix de revient est compétitif et la qualité correspond à la demande.

La compétitivité reflète donc une capacité de production et de commercialisation, dont les facteurs explicatifs seraient l'organisation des structures correspondantes (distribution des engrais, encadrement, etc. pour la production, infrastructures routières ou autres) pour la commercialisation

III. LA PLACE DU COTON DANS LES ECONOMIES DES PAYS AFRICAINS

Le secteur agricole est l'un des secteurs pourvoyeurs de richesse en Afrique. L'exemple du coton en Afrique de ouest et du centre est cas révélateur. En effet, depuis le début des années 1970 et surtout depuis la dévaluation du FCFA, la production du coton en Afrique de l'Ouest a explosé, passant de 30 000 tonnes dans les années 1960 à plus de un million actuellement. La quasi-totalité de cette production est exportée vers les pays producteurs de textiles d'Asie du Sud-Est, engendrant d'importantes recettes en devises. Examen son impact tant du point de vue macroéconomique que microéconomique permet de voir sa place dans l'économie.

1. IMPACTS MACROECONOMIQUES

➤ Les recettes d'exportations

Les recettes d'exportations du secteur sont une source de devises importante pour les pays de la zone franc. Ainsi malgré la baisse du cours mondial du coton et la faiblesse du dollar, les exportations de coton restent un moteur fort de l'équilibre des économies africaines. Selon une étude menée par CCIC, l'explosion des recettes d'exportations en FCFA en 1994 est due à la dévaluation du FCFA qui a fortement augmenté la compétitivité du coton africain. A partir de 2000 et jusqu'en 2003, les exportations de coton en valeur ont fortement chuté en raison de la grève des coton-culteurs maliens de 2001 et, surtout, de la chute du cours mondial du coton et de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. Ces recettes d'exportations du coton sont non seulement importantes en valeur mais aussi relativement à l'ensemble des exportations. Ainsi, le Burkina Faso, qui est devenu en 2004/2005 le premier producteur (voir tableau 1) et exportateur de coton d'Afrique de l'Ouest, est le pays où le coton représente la plus grande part des exportations 66 %, ceux où le coton représente entre 15 et 30 % des recettes d'exportations (Bénin, Mali, Togo) et ceux où il représente moins de 10 % (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, RCA et Tchad).

Dans le premier groupe (Bénin, Mali, Togo), la relative dépendance face au coton s'explique par la présence d'une unique activité d'exportation alternative importante : l'or pour le Mali, les services de transport pour le Togo et le Bénin. Le deuxième groupe est formé de pays dont l'économie est plus diversifiée et la production de coton plus faible (Sénégal, Cote d'Ivoire, Cameroun).

Le Tchad occupe une place particulière avec le développement d'une activité pétrolière. Enfin, le Burkina Faso est le seul pays de la zone franc dont la dépendance des recettes d'exportations vis-à-vis du coton augmente, puisqu'elle est passée de 51 % en 2001 à 63 % en 2004

➤ Le poids du coton dans le PIB

Le poids du secteur cotonnier dans le PIB est difficile à estimer, peu de statistiques étant disponibles. L'évaluation de la valeur ajoutée créée dans la filière est donc difficilement réalisable. En approchant le PIB par la ressource, il est possible d'établir que la filière cotonnière est créatrice de richesses à différents niveaux du système de production. La culture du coton, le transport, la transformation en coton fibre, la vente et les services associés (conseils, vulgarisation) génèrent de l'activité et donc de la valeur ajoutée dans l'ensemble des secteurs de l'économie depuis le secteur primaire jusqu'au secteur tertiaire.

Il est par ailleurs possible d'aborder le poids du secteur cotonnier par ses effets sur l'emploi du PIB. La filière cotonnière stimule fortement les exportations. La consommation des ménages et l'investissement de certains industriels locaux sont encouragés. Créant beaucoup d'emploi, la filière génère d'importants revenus, notamment au travers du revenu des ménages ruraux comme l'indique le tableau 1

Or une augmentation des revenus induit une augmentation de la consommation des cotonculteurs, des employés de la filière et de leur entourage. Les revenus cotonniers favorisent ainsi l'activité en milieu rural.

Tableau. Evolution de la part du coton dans les revenus ruraux et les recettes d'export

2004/2005	Béni n	Burkin a	Cote d'Ivoir e	Mali	Tcha d	Sénéga l	Tog o	Camerou n	RC A
Volume du coton produit 1000t	427	631	300	587	195	50	163	270	1,5
Pat des exportations %	29	66	3,7	20, 8	5,3	2	14	7	4
Pat du coton dans le revenu rural %	11	10	1.8	15	2	2	10.5	2.9	0

Source : jumbo

➤ **Recettes budgétaires.**

Le coton représente un volume important dans les recettes budgétaires des États d'Afrique de l'Ouest.

Les recettes budgétaires directes induites sont de deux ordres :

- **Les impôts et taxes liés aux droits de douanes** sur les importations et les impôts sur les traitements et salaires,
- **L'impôt sur les bénéfices des sociétés cotonnières** (entre 35 et 40 % du résultat net selon les pays).

L'effet indirect de la culture de coton sur les recettes budgétaires est dû à un effet d'entraînement sur la consommation, sur l'investissement et le commerce extérieur. C'est par cet entraînement que sont générées de nouvelles recettes budgétaires au travers de taxes comme la TVA ou les droits de douanes sur les nouveaux produits importés grâce à l'augmentation de la consommation.

Les effets directs comme les effets indirects sont difficiles à quantifier. Les données fiscales, habituellement présentées dans le TOFE, ne distinguent pas les secteurs d'activités. Il est donc difficile d'obtenir des données fiables et régulières des effets du coton sur les recettes budgétaires.

2. IMPACTS MICROECONOMIQUES

➤ **Le prix aux producteurs dans le prix de vente du coton.**

Outre l'importance en termes de recettes pour l'État et d'impact sur le PIB, le coton est une des principales sources de revenu pour les ménages ruraux. C'est la première source de revenu rural après la culture vivrière. Les revenus cotonniers représentent ainsi entre 10 et 15 % des revenus ruraux en 2004/2005 pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo. Cette proportion est en très légère augmentation depuis une dizaine d'années (voir tableau 1).

Le prix au producteur est un point fondamental pour expliquer l'impact microéconomique de la culture du coton. Plus ou moins indexé sur le cours mondial du coton, il est difficile de dégager une tendance significative du prix au producteur. Le ratio prix au producteur / prix international est plus intéressant à analyser

Une étude fait par l'AFD (Agence Française de Développement) a révélé que le ratio prix producteur / prix international a systématiquement à la baisse : il passe de près de 60 % en 1993 (avant la dévaluation) à 30 % en 1994 (après la dévaluation).

Ainsi la dévaluation ne s'est pas traduite, à court terme, par une augmentation du prix au producteur en FCFA. Les sociétés cotonnières, qui étaient en difficultés financières importantes avant la dévaluation sont redevenues bénéficiaires en ne répercutant pas immédiatement la hausse du prix de vente en FCFA.

Sur la période 1993 – 2004, le ratio a augmenté progressivement et le niveau de 60 % du prix mondial redistribué aux producteurs a été retrouvé. Les filières sont à nouveau déficitaires.

Il est, par ailleurs, possible de comparer l'évolution des prix aux producteurs et des prix à l'exportation rapportés au prix international :

- **L'augmentation du ratio prix producteur / prix international** montre une augmentation de la redistribution aux producteurs. L'évolution du ratio peut être due à une volonté politique d'augmenter le revenu des agriculteurs mais aussi à la baisse du cours mondial du coton et à la résistance des prix aux producteurs lors de ces baisses ;
- **L'augmentation du rapport prix à l'exportation / prix international**, au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal montre une amélioration de l'efficacité des ventes de coton.

➤ **Le revenu des producteurs.**

Il est difficile de savoir si la situation des coton-culteurs, et donc leur revenu, s'est améliorés ces dix dernières années. Effectivement, même si l'efficacité des sociétés cotonnières a globalement augmenté, le prix mondial a, quant à lui, beaucoup chuté. De plus, les rendements cotonniers en Afrique ont stagné et parfois même diminué depuis dix ans. Ainsi, si les producteurs n'ont pas suffisamment augmenté leurs surfaces cultivées, leurs revenus peuvent avoir globalement diminué. Enfin, nous n'avons considéré que la marge brute des producteurs sans prendre en compte l'augmentation des prix des intrants qui diminue la marge nette des coton-culteurs.

L'analyse de la répartition du revenu cotonnier entre sociétés cotonnières et agriculteurs n'est qu'un élément de l'analyse sur le revenu des producteurs de coton

Comme il est mentionné ci-dessus, la part du coton dans les revenus ruraux est très importante et en augmentation au Burkina Faso, au Mali, au Bénin et au Togo. L'augmentation du revenu rural attribuable au secteur cotonnier au Mali est d'autant plus notable que, sur la période 1993-2005, la part du coton dans les exportations a fortement chuté en raison du développement des activités minières (or). La situation de long terme du coton africain suit une évolution positive. De nombreux indicateurs économiques montrent que le coton a dynamisé l'économie des pays sahéliens et qu'il contribue à réduire la pauvreté.

L'ensemble des améliorations structurelles que le coton a apportées a conduit certains pays et notamment le Burkina Faso à se spécialiser fortement dans ce secteur. Cependant cette spécialisation conduit à une forte dépendance et de simples variations conjoncturelles ou climatiques peuvent déstabiliser toute l'économie du pays.

CHAPITRE 4 : LES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE COMPETITIVITE

I. LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS

➤ Les évaluations de l'impact des subventions

Les effets contrastés des politiques de soutien notamment des subventions rendent difficiles la compétitivité du coton africain dans le marché mondial. Cette situation a élevé des voix dans la plus part des pays en développement exportateurs de coton. En novembre 2001 par exemple, alors que le cours mondial du coton est à un niveau particulièrement bas, les producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest lancent un appel pour une suppression des subventions américaines et européennes au secteur coton.

L'évaluation de l'impact des subventions sur le marché mondial est donc au centre du débat. En effet beaucoup d'économistes et organisations se sont intéressés à l'étude de l'impact des subventions sur la filière du coton à travers des modèles économétriques dont les paramètres tel que : l'évaluation du montant et de la nature des subventions, l'estimation des élasticités ou encore la description de la nature du marché mondial du coton sont les principaux éléments de discussion et de controverses entre les différents modèles.

Selon les hypothèses retenues, la suppression des subventions entraînerait une augmentation du prix mondial du coton (entre 2,3 et 72 % !), une diminution de la production américaine (entre 1,5 et 30 %), et une hausse des exportations des pays ne subventionnant pas (tableau 1)

Tableau 1 : résultats des analyses d'impact de la suppression des soutiens au secteur coton

	Prix sans subvention USD/livre	Les effets sur le prix	Baisse de production aux USA	Baisse de production dans l'UE	Impact sur les recettes d'exportation d'Afrique de l'ouest et du centre	Elasticité de la demande	Elasticité de l'offre
S/U	0,675	18-28	15,2	26,6	266,5		0,5
F/U	0,688	20	13,6	25,2	354,6		0,5
S/D	0,7	22	13,6	25,2	354,6		0,36 à 0,6

F/D	0,732	28	1,5	8,9	133,5		0,36 à 0,6
Goreux (2003)	0,589- 0,689	2,9- 13,4	2,2- 14,7	10-48	37- 254	-0,1à - 0,5	0,15 à 0,9
CCIC (2002)	0,742	29,7			274	-0,1	0,47
FAO (2004)	0,591- 0,60	2,3- 5	7,4- 14,2	16,1- 31,7	30	-0,75 à - 1,25	0,2 à 1,25
Reeves et al. (2001)	0,474	10,7	15,9		76	-0,3	0,8
Tokaric k (2003)	0,588	2,8	8,6		26	-0,56	0,41

Source : FAO (2004) Les deux colonnes sur les élasticités ont été rajoutées.

Note : L'étude ODI (2004) intègre quatre configurations : S : marché unique, F : marché fragmenté ; U : élasticité constante D : élasticité différenciée.

L'effet serait donc positif en termes de réduction de la pauvreté dans les pays producteurs africains. Il faut cependant faire attention à l'interprétation de la hausse du prix mondial dans le cas de la suppression des subventions américaines. Il ne s'agit pas en effet d'une projection de ce que sera le prix lorsque les subventions seront supprimées, mais d'une évaluation de ce qu'aurait été le prix si les subventions avaient été supprimées. Ce sont donc des données indicatives, à manier avec prudence, et non des niveaux de hausse auxquels il faut mécaniquement s'attendre en cas d'une éventuelle régularisation de la situation

Les évaluations qui paraissent les plus plausibles donnent un effet prix de court terme compris entre + 3 et + 15 %¹⁴, mais cette hausse devrait être atténuée à moyen et long terme du fait des réajustements de l'offre mondiale. Une hypothétique suppression, ou réduction, des subventions ne suffirait vraisemblablement pas à réorienter significativement à la hausse et sur le long terme l'Indice Cotlook A (voir annexe). Elle pourrait surtout bénéficier aux pays les plus réactifs, notamment l'Australie, l'Argentine, le Brésil et l'Inde, qui ont des capacités d'expansion rapide de leur production. Il convient de souligner que de nombreux autres facteurs influent sur ce marché : l'augmentation des rendements et les progrès technologiques ainsi que la concurrence des fibres synthétiques, sont autant de variables qui exercent une pression à la baisse du cours mondial.

2. La promotion des organisations paysannes et le rôle de la micro finance

Malgré la forte contribution du secteur agricole dans le PIB des pays en voie de développement les plus pauvres, l'offre de services financiers disponible pour les agriculteurs est encore largement limitée

Dans les pays de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine), une étude sur le financement du monde rural réalisée en 2000 montre que seulement 14% de l'offre globale de crédit va au secteur agricole. Un trait marquant était que 92% de cette offre provenait du secteur commercial, loin devant les banques de développement (5%) et les institutions de micro-finance (3%) dont l'offre était essentiellement concentrée sur du crédit court terme (Lesaffre, 2000). En Inde, l'agriculture représentait en 2000-2007 seulement 8% des crédits octroyés par le secteur de la micro-finance dominé par le modèle des Self-Help Groups, le reste se distribue entre l'élevage (14%) et la consommation, les micro-entreprises et le commerce (78%) (Pillarsetti, plénière).

Ainsi, en dépit de hétérogénéité du financement agricole sur les différents pays africains, le constat général qui se dégage est que l'agriculture demeure insuffisamment financée ou que l'offre ne répond le plus souvent qu'imparfaitement aux besoins des producteurs agricoles.

Cette situation tient essentiellement au fait que le financement de ces activités est globalement plus coûteux, plus risqué et moins rentable : par-delà les difficultés habituellement soulignées lorsqu'il s'agit de mettre en place des services financiers en zone rurale, les activités agricoles présentent un certain nombre de spécificités que les mécanismes de financement doivent appréhender. En effet les activités agricoles se singularisent des autres secteurs économiques sur plusieurs aspects. Les facteurs qui entravent le développement de services financiers accessibles à l'agriculture familiale sont nombreux et bien identifiés. La localisation des ces activités dans des zones enclavées caractérisées par une faible densité de population et le manque d'infrastructures, la dépendance aux conditions climatiques et la temporalité des cycles de production, la saisonnalité des revenus et de façon plus générale la part limitée des revenus monétaires, la volatilité des prix des produits agricoles, des garanties peu fiables tant sur le plan juridique qu'économique, etc.

Ces spécificités des activités agricoles impliquent des financements adaptés tenant compte de la diversité des besoins en services financiers exprimés par des ménages agricoles ruraux aux profils

Deux études ont tenté cette quantification et aboutissent à des résultats assez proches. Une étude réalisée pour l'UEMOA sur le financement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest indique que, en 1997, sur un montant de crédit total de 66 milliards FCFA, les institutions de

micro-finance auraient octroyé environ 20 milliards FCFA à des activités agricoles.^{5,6} Cette contribution à l'agriculture variait suivant les pays : 4-6 milliards FCFA au Bénin et au Mali, 2,5-3 milliards au Sénégal et au Burkina Faso et 1 milliard ou moins au Togo, au Niger et en Côte d'Ivoire (en raison de troubles en Guinée Bissau, il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres pour ce pays). Ces différences étaient liées à la dynamique globale des institutions de micro-finance selon les pays, à l'origine et à la nature des institutions (mutualistes d'origine agricole au Bénin et au Mali) et à la présence de cultures de rente intégrées en filières (le coton au Bénin et au Mali).

Une étude de la BCEAO et du Programme d'appui aux systèmes mutualistes d'épargne crédit (PASMEC) aboutit à des conclusions similaires en 2000. Une enquête réalisée auprès de 36 grandes IMF montre que, sur un portefeuille global de 83 milliards FCFA, 44 % ont été octroyés à des activités de commerce, 31 % à des activités d'élevage et agriculture, 8 % à l'artisanat, 5 % au social et 4 % aux services. Le montant total de crédit à l'agriculture aurait été d'environ 25,4 milliards FCFA. Les deux études ont montré que la contribution à l'agriculture variait en fonction du type d'IMF. Dans la plupart des pays, la contribution des systèmes mutualistes est écrasante. En 1997, elle représentait 99 % de la contribution totale des IMF à l'agriculture au Bénin, plus de 90 % en Côte d'Ivoire et plus de 75 % au Mali. Seul le Niger dérogeait à ce constat avec une contribution des mutuelles de 26 % seulement et une part prépondérante des projets de crédit.

Parmi les IMF mutualistes, ce sont les réseaux d'origine agricole et de dimension significative à l'échelle nationale (telle la Fédération des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel, FECECAM, au Bénin) ou régionale (Kafo Jiginew au Mali) qui octroient les sommes les plus importantes et qui expérimentent les crédits de moyen terme. Mais les très petites mutuelles locales comme l'Association de développement de la région de Kaya (ADRK) au Burkina Faso et les mutuelles de pêcheurs au Sénégal ont aussi un rôle significatif dans le financement de l'agriculture. Les caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVECA) sont très diversement engagées dans l'agriculture. Leur contribution est directement liée à la rentabilité de l'activité dans une zone donnée : au Mali par exemple, 80 à 90 % du portefeuille des CVECA de l'Office du Niger va à l'agriculture irriguée, mais le pourcentage est plus faible dans les zones sahéliennes du pays Dogon.

3. Les politiques agricoles communes

Dans les pays de la zone UEMOA, l'agriculture est considérée comme un secteur prioritaire pour généralement trois raisons :

D'abord sa contribution à la formation du PIB (entre 25 et 70%) qui en fait un secteur déterminant pour la croissance, ensuite la population active qu'elle occupe (60 à 70%) de la population active, enfin l'ampleur du déficit alimentaire qui fait de l'union une zone d'insécurité alimentaire. Ce déficit est estimé à une valeur d'environ 1000 milliards de franc CFA.

Tableau 2: les importations de céréales

Milliers de tonnes	Riz	Mil-sorgho	Mais	Blé	total
Début décennie	707	165	122	466	1460
Fin décennie	992	93	49	560	1694
Perspectives 2000	1312	328	111	823	2574
Perspectives 2010	1776	562	143	1064	3545

Sources : SMIRA/FAO-USDA

Au regard de l'ampleur du déficit en ressources, la solution du problème de céréales réside dans la mise en œuvre des politiques d'autosuffisance alimentaire qui passerait par l'augmentation des rendements et des superficies.

La création d'un espace régional agricole dans l'union devrait s'organiser autour de deux préoccupations majeures qui véritablement relancer les enjeux du mode rural. Il s'agit d'une part la création d'une unité communautaire de production des intrants agricoles, la réalisation d'infrastructures de base nécessaire à l'expansion de l'agriculture, comme les aménagements hydro-agricoles et des routes qui ne sont pas financièrement à la portée des Etats pris isolément ; et d'autre part de l'instauration des structures de défense et de stabilisation des prix des principaux produits agricoles, pour la préservation des recettes fiscales publiques, mais aussi du pouvoir d'achats des agriculteurs.

Tableau 3: Comparaison de rendements : Afrique et Asie

	Surfaces en millions d'ha		Rendement par quintaux/ha		Production en millions de tonnes	
	Afrique	Asie	Afrique	Asie	Afrique	Asie
Total céréales	5804	307	10	26	58.2	797
riz	5.1	150	14.7	34	7.5	441
mil	17.5	20.1	7.3	7.6	12.7	15.3
Sorgho	17.2	19.2	8.6	9.6	14.8	18.4
Mais	14.7	38.6	12.9	27.7	18.9	107

Sources : SMIAR/ FAO-USDA

La première préoccupation renvoie aux conditions d'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, elles même liés à la modernisation de l'agriculture. De ce tableau il ressort que la production par tête d'habitant en Afrique est de 130 kg alors pour l'Asie, elle est de 266kg pour une population trois fois plus importante. Cette situation s'explique par l'utilisation des facteurs de production (engrais, culture attelée, irrigation etc.), le développement agronomique, la modification des systèmes de cultures.

EN effet du point de vue de l'irrigation, l'Asie soit une population de 2.7 milliards) cultive actuellement plus de 150 millions d'hectare sous irrigation alors que l'Afrique avec une population de 800 millions d'habitants n'irrigue 8million de terre.

Les différences de rendements expliquent que l'Asie exporte en Afrique des produits agro-alimentaire et devient un concurrents important pour l'Afrique pour certaines cultures de rente : café pour l'Indonésie, le cacao pour la Malaisie et le coton pour la chine.

Face à ces enjeux et défi, l'Afrique doit mener une politique agricole commune à l'image du modèle l'UE1988 : le développement du monde rural a été considéré comme une objectif prioritaire dont la réalisation s'est opéré sur la base de trois principes.

- Le principe de sélectivité qui consiste à repéré les pôles utiles de développement.
- Principe de solidarité car les ressources humaines et financières ne vont pas vers l'agriculture et ses sous-secteurs
- Le principe de partenariat entre acteurs du secteur.

Cela permettra de protéger le revenu des agriculteurs et assurer la sécurité alimentaire.

Cette politique doit s'organiser autour de deux axes fondamentaux :

- La création d'un marché inter-regional ;
- Une approche concertée des marchés internationaux pour les principales filières d'exportation.

Ceci dans le but de d'amélioré la compétitivité des produits d'exportation sur le marché mondial : café cacao et coton.

Au niveau de la promotion des exportations, les mesures doivent porter sur la réduction des coûts à tous les niveaux des filières dont la gestion serait professionnelle, l'atténuation des fluctuations de prix et un paiement intégrant la qualité, l'utilisation de techniques modernes de vente.

La deuxième préoccupation concerne le problème relatif aux institutions, aux diverses incitations qui ne peuvent trouver une solution que dans un processus d'intégration. En effet les politiques agricoles des USA et de l'UE (protection et subventions) ont rendu vulnérable l'agriculture africaine. En en prenant l'exemple du riz, pour se maintenir sur le marché mondial malgré les coûts de production de beaucoup plus élevé que ceux des concurrents, asiatiques (Thaïlande, Vietnam), Inde) et pour assurer sa pérennité de leur industrie rizicole, les USA mettent en œuvre un politique (Food Security Act) extrêmement coûteuse de subvention qui peut représenter jusqu'à 60% du prix du producteur. Plus de la moitié des exportations de riz américain bénéficient d'un programme spécifiques : crédit ou subventions directes, prêts particuliers avantageux comme par exemple « Marketing Loans ».

Dans une politique commune, il devient possible d'entrevoir les subventions dans la limite des gains de productivité.

Une politique dans le domaine agricole passerait par la création d'une unité communautaire et une industrialisation au service de l'agriculture. Dans la zone UEMOA par exemple, l'analyse du secteur agricole montre que l'état actuel de ses structures et infrastructures montrent que l'union est totalement inapte à réaliser les performances nécessaires à l'instauration de l'autosuffisance alimentaire portant impérative. L'intégration devrait y aider, par la mobilisation des moyens de révolution verte c'est-à-dire à une transformation profonde des conditions de production et de travail au sein du secteur rural à telle enseigne que la production puisse augmenter aussi bien en qualité qu'en quantité. Elle se fait en rendant disponible l'eau, les facteurs de production, et les variétés à très hauts rendements qui contribuent à l'augmentation de la production et de la productivité du travail agricole et donc de la compétitivité.

CONCLUSION

Après deux décennies d'ajustement structurel ayant conduit à de profondes transformations dans la gestion des économies de l'Afrique, la question de la compétitivité de l'Afrique reste toujours une préoccupation majeure. Cette question est d'autant plus cruciale que le secteur agricole de l'Afrique se trouve dans une situation compétitive difficile.

Si la question de la compétitivité du secteur agricole de l'Afrique est importante, les réponses apportées n'en sont pas moins complexes. Indépendamment des facteurs externes, liés à l'incertitude, aux contradictions engendrées par la mondialisation de l'économie et les échecs de négociation portant sur les subventions de l'agriculture, les bases de la compétitivité de l'Afrique restent fragiles.

Le dossier agricole, qui est au coeur de l'agenda de Doha, constitue sans doute l'un des dossiers les plus sensibles et complexes des négociations commerciales, posant notamment la question de la cohérence entre les politiques agricoles, commerciales et de développement. Ce cycle souligne la responsabilité des pays du Nord dans la réduction des distorsions de marché engendrées par leurs politiques agricoles et qui constituent des obstacles importants à l'insertion des pays du sud notamment de l'Afrique dans le commerce mondial, et donc au développement

Le renforcement de la compétitivité des grandes filières agricoles et des capacités commerciales constituent, à cet égard, des champs d'action importants pour l'aide au développement.

Les programmes de renforcement des capacités commerciales doivent permettre aux pays qui en bénéficient de mieux assimiler les règles qui régissent les échanges internationaux.

L'appui aux cultures pérennes villageoises montre que l'aide ne consiste pas simplement en un apport financier, même s'il est essentiel, mais a aussi un rôle d'intermédiaire à jouer entre les planteurs et l'agro-industrie pour assurer des montages sécurisés. Dans le cas du coton, l'aide doit accompagner le processus de restructuration des filières cotonnières en Afrique. Les expériences de libéralisation dans les filières cotonnières africaines plaident pour une plus

grande synergie entre les acteurs, qui passe notamment par un renforcement de l'organisation des filières dans le processus d'adaptation vers le marché.

L'analyse de la situation du coton africain est soumise à deux interprétations. Le développement du secteur cotonnier est tout autant un succès qui contribue à la réduction de la pauvreté qu'une source de vulnérabilité et de dépendance des pays AOC (Afrique de l'Ouest et du Centre) vis-à-vis de facteurs conjoncturels et structurels

Le succès de la filière se traduit par une augmentation de la production qui engendre d'importantes recettes d'exportations (163 milliards de FCFA pour le Burkina Faso en 2004, soit 66 % des recettes d'exportations) et d'importantes recettes budgétaires. La croissance du PIB a largement été favorisée par le développement de la filière, qui dynamise de nombreux secteurs : le transport, l'agriculture vivrière, l'industrie de transformation...

La réduction de la pauvreté est aussi un élément fondamental du succès de la filière. La culture du coton étant intensive en main d'oeuvre, elle permet la création de nombreux emplois (directs et indirects). Le coton est ainsi la deuxième source de revenu rural dans de nombreux pays (après la culture vivrière) et contribue de 10 à 15 % au revenu rural total.

L'organisation des filières permet enfin d'assurer de nombreux services publics de qualité (entretiens des routes, scolarisation, qualité des intrants garantie, accès au crédit) qui contribuent également à la réduction de la pauvreté.

La dépendance des pays AOC à la filière cotonnière constitue par contre un élément de fragilité dont les déterminants sont à la fois structurels et conjoncturels.

Au niveau des facteurs structurels, l'itinéraire technique (culture pluviale très peu intensive) explique en partie la faiblesse et la variabilité des rendements. A la baisse des rendements observée ces dernières années s'ajoutent une pollution par le polypropylène et une désintensification de la production qui conduisent à des baisses de compétitivité et handicapent la filière et donc l'ensemble de l'économie des

Pays les plus dépendants.

La conjoncture est la deuxième cause pouvant handicaper les pays de la zone. Le modèle Jumbo permet d'évaluer l'impact de l'évolution du cours du coton et de la parité euro/dollar sur les économies de la zone franc. Il est alors possible d'élaborer différents scénarii en fonction des hypothèses de cours. Le modèle et la structure des comptes des sociétés cotonnières permettent d'analyser les conséquences des différents scénarii sur des variables macroéconomiques et sur les résultats nets des filières. Deux hypothèses de taux de changes euro/dollar sont utilisées : 1,25 et 1,31 et trois hypothèses sur le cours mondial du coton : 66, 55 et 45 c/lb. L'hypothèse la plus défavorable conduit à un taux de croissance de 4,6 % au

Burkina Faso et de 5,7 % au Mali, alors qu'avec une hypothèse favorable, le taux de croissance au Burkina Faso serait de 5,4 % et au Mali de 6,2 %. Une hausse de 2 c/lb de l'Indice A entraîne une augmentation de 0,07 point de PIB au Burkina Faso. Le panel de projection des résultats nets des sociétés cotonnières varie entre 30 milliards de FCFA de bénéfice et 41 milliards de FCFA de déficit au Burkina Faso.

Annexe

. L'indice Cotlook A

Le prix de référence au niveau mondial est l'indice A du coton Outlook de Liverpool, établi à partir de la moyenne des cinq prix nationaux les plus bas parmi un panier de prix nationaux de treize pays de références. Ce prix est exprimé en cents US par livre. Il correspond à un coton ayant une fibre de longueur moyenne : 1-1/32". La majorité des cotons accessibles sur le marché mondial sont classés dans cette catégorie. Il est néanmoins possible d'obtenir du coton à des prix variables selon la qualité. Il existe ainsi de très nombreuses caractéristiques pour déterminer la qualité et donc le prix d'une balle de coton : la longueur de la fibre, la ténacité, l'uniformité, la finesse, le degré de maturité, la présence de corps étrangers, la brillance et la couleur. Il faut cependant préciser que le changement de qualité du coton est à l'origine d'un surcoût pour une usine textile, dû aux réglages des machines nécessaires à l'adaptation et aux erreurs occasionnées. Le Département américain de l'agriculture (USDA) a mis en place en 1992 un système de mesures intitulé High Volume Instrument (HVI) afin d'édicter des normes communes de classement du coton. Cependant le critère principal de différenciation de la qualité du coton reste sa « nationalité ». Il est ainsi possible de classer la qualité des cotons en fonction de leur pays d'origine, ce qui semble cohérent avec les critères objectifs de qualification. Ces critères dépendent en effet des conditions pédo-climatiques, des pratiques culturales, des mécanismes de commercialisation, et des variétés utilisées, autant de critères homogènes sur une zone géographique donnée. Cette remarque est particulièrement vérifiée dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, où il n'est pas cultivé plus de deux ou trois variétés de coton par pays

BIBLIOGRAPHES

Alioune Sall : compétitivité future des économies africaines, édition 2000

Claire Mainguy : l'afrique peut-il être compétitive édition 1998

Jaqueline Damon et John O. Igué : l'afrique de l'ouest dans la compétition mondiale édition 2002

Google.com